



Ordre des techniciens
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2012-2013



EPM



MN



RO



RD

Intégration d'un nouveau secteur





Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

MISSION

L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) a pour mission la protection du public en matière d'imagerie médicale, de radio-oncologie et d'électrophysiologie médicale. À cette fin, l'Ordre surveille activement l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

VALEURS

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres véhiculent dans leurs actions les valeurs suivantes : l'intégrité, le respect, l'ouverture, l'engagement et l'empathie.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- ▷ Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- ▷ Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession
- ▷ Assurer l'actualisation des compétences des membres
- ▷ Favoriser et encadrer la pratique avancée
- ▷ Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- ▷ Maintenir la surveillance d'exercice de la profession
- ▷ S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de son mandat

SOMMAIRE

Lettres de présentation.....	3
Comités	4
Employés et contractuels	6
Présidente	7
Secrétaire.....	12
SECTIONS	
Admission.....	18
Amélioration de l'exercice.....	21
Affaires professionnelles.....	29
Disciplinaire.....	33
Finances.....	35
États des résultats	37
Évolution de l'actif net	38
Bilan au 31 mars 2013	39
Flux de trésorerie	41

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, mai 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Monsieur Bertrand St-Arnaud

Saint-Léonard, mai 2013

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Saint-Léonard, mai 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
**Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles**
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

COMITÉS DE L'OTIMROEPMQ

Conseil d'administration

BÉLAND, Joanne, t.i.m.
(MN, Laurentides, 2011-05-26)
BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m.
(RD, Montréal 2011-05-26)
BOUÉ, Danielle, t.i.m.
(RD, Capitale Nationale, 2011-05-26)
BOURGIER, Christine * (2011-05-26)
BOISVERT, Sonya, t.i.m.
(RD, Montérégie 2012-11-30)
DESROCHERS, Lucie * (2010-05-27)
DUCHAINE, Claudie, t.i.m.
(RD, Outaouais, 2010-05-27)
FAUCHER, Valérie, t.i.m.
(RD, Saguenay, 2010-05-27)
FELX, nicole, t.i.m.
(RD, Laval, 2011-05-26)
FORGET, Catherine, t.r.o.
(Estrie, 2010-05-27)
HUDON, Steve, t.i.m.
(RD, Bas-Saint-Laurent, 2010-05-27)
IMBEAULT, Suzanne, t.i.m.
(MN, Capitale Nationale 2011-05-26)
LACROIX, Manon, t.e.p.m.,
(EPM, Montérégie 2012-11-21)
LESSARD, Manon, t.i.m.
(RD, Montréal, à compter du 2012-01-20)
MORIN, France, t.e.p.m.,
(EPM, Mauricie, 2012-11-21)
OLIVIER, Karina, t.i.m.
(RD, Capitale Nationale, 2010-05-27)
POIRIER, Sylvie, t.r.o.(E)
(Montréal, 2011-05-26)
PLANTE, Éric* (2011-05-26)
RATELLE, Mélanie, t.r.o.
(Montréal, 2010-05-27)
SASSEVILLE, Jasmine*, cpa-ca,asc,
(2011-05-26)

Comité exécutif

Élus par le suffrage des administrateurs
BOUÉ, Danielle, t.i.m., Présidente
BÉLAND, Joanne, t.i.m., 1^e Vice-présidente
OLIVIER, Karina, t.i.m., 2^e Vice-présidente
RATELLE, Mélanie, t.r.o. Trésorière
DESROCHERS, Lucie*

Vérification

FELX, Nicole t.i.m.,
RATELLE, Mélanie, t.r.o. Trésorière
BOURGIER, Christine*

Rédaction de l'examen

Radiodiagnostic
BASTILLE-ROUSSEAU, Catherine, t.i.m.
BROCHU, Mylène, t.i.m.
DUQUET, Michelle, t.i.m.
DUSHOGLIAN, Rachel, t.i.m.
MONTIEL, Arnulfo, t.i.m.

Médecine nucléaire
BELHUMEUR-LECLAIR, Audrey, t.i.m.
BOURBEAU, Marilène, t.i.m.
GUÉRETTE, Simon, t.i.m.
HILAIRE, Esther, t.i.m.

Radio-oncologie
BÉLANGER, Maryse, t.r.o.
GALARNEAU, Josée, t.r.o.
MILORIN, Carly, t.r.o.
MICELI, Giovanna, t.r.o.
THIBAUT, Joannie, t.r.o.

Validation de l'examen

Radiodiagnostic
TREMBLAY, Karine, t.i.m.
INNOCENT, Sandy, t.i.m.

Médecine nucléaire
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m.
RACINE, Roger, t.i.m.

Radio-oncologie
MESSIER, Chantale, t.r.o.
CROZIER, Jean-Paul, t.r.o.

Traduction de l'examen

HUDON, Christine, t.r.o.
ARSENEAULT, Linda, t.i.m.

Révision des notes

BROCHU, Sonia, t.i.m. (Responsable)
CHABOT, Jean, t.r.o.
JOLY, Louise, t.i.m. (RD)

Équivalence des diplômes et de la formation

HOSKIN, Mary Ann, t.i.m. (RD)
(Responsable)
BLAIS, Carine, t.e.p.m.
BOUVETTE, Pascal, t.r.o.
CHARLAND, Bibiane, t.i.m. (MN)
GLAZER, Annie, t.e.p.m.
JOLY, Lise, t.r.o.
NADEAU, Maxime, t.i.m. (MN)
TREMBLAY, Josée, t.i.m. (RD)

Formation

BERGERON-GAGNON, Jacqueline,
t.i.m (E) (RD) (Responsable)
Représentant de l'OTIMROEPMQ
DÉRASPE, Sonya, t.r.o.
Représentante de l'OTIMROEPMQ
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)
Invitée spéciale, représentante de
l'OTIMROEPMQ
CHARPENTIER, Hélène,
Représentante du MELS

PAGÉ, Benoît, (Collège Ahuntsic)
Représentant de la Fédération des cégeps
ROY, Françoise, Cégep de Rimouski
Représentante de la Fédération des cégeps

Inspection professionnelle

BOISSELLE, Brigitte, t.r.o. (Présidente)
AUBÉ, Julie, t.i.m. (RD)
BEAUCHAMP, France, t.i.m. (MN)
BEAUDRY, Mélanie, t.i.m. (MN)
BÉLANGER, Marie-Claude, t.r.o.
DROUIN, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
FORTIN, Vicky, t.i.m. (RD)
HENLEY, Elizabeth, t.r.o.
MARCEAU, Fabienne, t.i.m. (RD)
MORENCY, Alexandra, t.i.m. (RD)
MORIN, Chantal, t.i.m. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.i.m. (RD)

Développement professionnel

BOURQUE, Daniel, t.i.m. (RD)
(Responsable)
BOISSELLE, Brigitte, t.r.o.
Représentante du CIP
CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o.
Représentant du comité congrès
COUTURE, Lynda, t.r.o.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD)
Représentante du comité colloque
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)
OUELLET, Karine, t.i.m. (RD)
Représentante du comité de la relève
TURMEL, Annie, t.i.m. (MN)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

Congrès

CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o.,
(Responsable)
AUDET, Philip, t.i.m. (MN)

BEAUDRY, Marie-Pier, t.r.o.
LAJOIE, Mari Pier, t.i.m. (RD)
LALUMIÈRE, Nathalie, t.e.p.m.
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
ST-ONGE, Justine, t.i.m. (MN)
THIBAUT, Nathalie, t.i.m. (RD)

Colloque et symposium

GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD)
(Responsable)
HARVEY, Caroline, t.i.m. (MN)
TURGEON, Liane, t.r.o.
CHAMPAGNE, Isabelle, t.e.p.m.

Magazine

LESSARD, Richard, t.i.m.(E) (RD)
(Responsable)
BRETON, Renée, t.r.o.
CHAUMONT, Carole, t.e.p.m.
TARDIF, François, t.i.m. (MN)

Relève

OUELLET, Karine, t.i.m. (RD), Responsable
BEAUDRY, Tommy t.i.m. (MN)
BRETON, Charles, t.i.m (RD)
HUPÉ, Anne-Marie, t.r.o.
NORMANDIN, Marie-Andrée, t.i.m. (MN)
VACHON, Pier-Ann, t.r.o.

Syndics

MOREL, Yves, t.i.m., Syndic permanent
(2012-01-02)
LARIN, Daniel, t.i.m., Syndic adjoint (MN)
LESSARD, Richard, t.i.m (E),
Syndic adjoint (RD)
MOORE, Estelle, t.i.m.,
Syndic adjointe (RD)
ROY, Diane, t.r.o., syndic adjointe
SIMARD, Claudine, t.i.m.,
Syndic adjointe (MN)

TOUPIN, Marielle, t.i.m.(E),
Syndic adjointe (RD)
PLOURDE, Christine, t.r.o.,
Syndic correspondante
ROY, Valérie, t.i.m.,
Syndic correspondante (MN)

Révision des plaintes

LUSSIER, Francine, t.r.o., (Responsable)
BOURGIER, Christine *
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)
GOSSELIN, Mariane, t.i.m. (RD)
GRENON, Marie-France, t.i.m. (RD)
PROULX, Raymond, représentant du public

Discipline

BÉLANGER, Delpha, avocat (Président)
ALLARD, Denis, t.i.m. (RD)
BERNIER, Solange, t.r.o. (RO)
BOULANGER, Monique, t.i.m. (MN)
BRONSARD, Nicole, t.i.m. (RD)
DANSEREAU, Norbert, t.i.m. (RD)
DUQUETTE, Me Emmanuelle, (Secrétaire)
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
GATIEN, Sylvie, t.i.m. (RD)
LOWE-MULLEN, Kathleen t.i.m. (RD)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

ACTRM

JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

EMPLOYÉS ET CONTRACTUELS DE L'OTIMROEPMQ

Direction générale

CROMP, Alain, t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A.,
M.A.P., Adm. A., Directeur général et
secrétaire

TURCOTTE, Josée,
Adjointe administrative principale

RICARD, Suzanne,
Responsable de la comptabilité

Direction de l'admission

BROCHU, Sonia, t.i.m., M.Éd.
Directrice de l'admission

POISSANT, Odette B., Adjointe
administrative à l'admission

Direction de l'amélioration de l'exercice

MORIN, Julie, t.i.m., Directrice de
l'amélioration de l'exercice

ROY, Francine, t.i.m., Coordinatrice de
l'inspection professionnelle

ANDERSON, Noëlla, Adjointe
administrative de l'amélioration de
l'exercice

BOURCIER, Johanne, Adjointe
administrative au développement
professionnel permanent

MORIN, Caroline, Adjointe administrative

INIQUEZ, Ivette, Adjointe administrative à
l'inspection professionnelle

BOURGAULT, Line, Adjointe
administrative à l'inspection professionnelle
(par intérim jusqu'en septembre 2012)

TURMEL, Cécile, Adjointe administrative
(depuis novembre 2012)

Inspecteurs

Radiodiagnostic

CHEVRIER, Josée, t.i.m., B.A.A., M.Sc.,
Inspectrice permanente

BOULAY, Marie Josée, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (IRM)

BRISSON, Marie Claude, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Système RIS/PACS)

GAGNON, Dyane, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Ostéodensitométrie)

GAGNON-LANDRY, Linda, t.i.m.,
Inspectrice contractuelle (Mammographie)

GHISLAINE, Laroche, t.i.m. Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

GOUDREAU, Ginette, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

JEAN, Isabelle, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

LAROCHE, Ghislaine, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

POULIOT, Marie, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Échographie médicale
diagnostique)

PRATTE, Annie, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Échographie médicale
diagnostique)

SIROIS, Josée, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

TERRENZIO, Stefania, t.i.m., Inspectrice
contractuelle (Mammographie)

Médecine nucléaire

ARSENEAULT, Lucie, t.i.m.,
Inspectrice contractuelle

PRÉVOST, Pierre, t.i.m.,
Inspecteur contractuel

Radio-oncologie

LANGEVIN, Josée, t.r.o., Inspectrice
contractuelle

RÉMY, Evelyne, t.r.o. Inspectrice
contractuelle

Direction des affaires professionnelles et juridiques

DUQUETTE, Emmanuelle, avocate,
Directrice des affaires professionnelles et
juridiques (changement de titre en mars
2013)

RHEAULT, Jean-Philippe, Coordonnateur
des communications et des événements

GINCHEREAU, Fanny, Réceptionniste
et adjointe administrative aux affaires
professionnelles et juridiques

BAILLARGEON, Francine,
Adjointe administrative

Syndic

MOREL, Yves, t.i.m., Syndic



Rapport de la présidente

C'est avec grand plaisir qu'à titre de présidente, je vous présente le rapport annuel des activités réalisées entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, par l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale (Ordre). On retiendra très certainement de cette année entre autres, la concrétisation du projet d'intégration des technologues en électrophysiologie médicale à notre organisation ainsi que la publication de la Norme professionnelle en échographie. Ces deux grands dossiers, qui ont monopolisé beaucoup notre attention cette année, sont évidemment fort représentatifs de l'évolution de notre organisation et de notre profession. Afin d'avoir une image plus complète de nos réalisations, je vous invite à prendre connaissance des rapports des divers comités de l'Ordre afin d'apprécier la richesse et la somme du travail accompli dans la réalisation de notre mandat de protection du public. Comme il m'est évidemment impossible de vous présenter chacune de nos réalisations dans les quelques pages de mon rapport, celui-ci fera état des faits marquants de l'exercice 2012-2013.

INTÉGRATION DES TEPM

Après plusieurs années de travaux et d'efforts, après de nombreuses étapes, plusieurs semaines d'attente et un faux départ associé au déclenchement d'une campagne électorale au mois d'août dernier, c'est finalement le 21 novembre 2012 que les technologues en électrophysiologie médicale (TEPM) sont devenus officiellement des membres du système professionnel québécois et ont été intégrés à notre organisation. C'est aussi à partir de cette date que la désignation de notre organisation a été modifiée pour l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ). Cette modification correspond à l'entrée en vigueur des dispositions finales de la Loi, concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale. En plus de modifier notre nom, cette loi réserve le titre professionnel « Technologue en électrophysiologie médicale » et un champ d'exercice spécifique aux TEPM ainsi que 13 activités réservées qui s'exercent dans le cadre de leur champ d'exercice. Mentionnons que l'exercice de la

technologie d'électrophysiologie médicale consiste à recueillir et à enregistrer les potentiels bioélectriques d'organes ou de systèmes du corps humain ou les ondes sonores du système cardiaque ou du réseau vasculaire supraaortique pour produire des images ou des données à des fins diagnostiques et thérapeutiques. Dorénavant, dans l'exercice de leur profession, les TEPM seront soumis à l'ensemble des règles en matière de réglementation de l'Ordre et d'obligations, telles : les normes professionnelles, le Code de déontologie, le règlement sur la formation continue obligatoire, etc.

L'arrivée de ces quelque 500 nouveaux membres à l'Ordre a nécessité la mise en place de plusieurs chantiers au sein de notre organisation. Ainsi se sont succédé plusieurs étapes : ouverture de dossier, inscription aux Tableau des membres, prestation de serment, séances d'informations et rencontres de plusieurs TEPM, intégration rapide de TEPM au sein de plusieurs comités dont le conseil d'administration (CA) et élaboration par le CA d'un projet de règlement sur les attestations de formation requises pour exercer certaines activités réservées. En ce qui concerne ce projet de règlement, le CA de l'Ordre a décidé, lors de sa séance de mars 2013, de reporter son adoption finale afin de bien analyser les nombreux commentaires recueillis lors de la période de consultation des membres qui s'est terminée le 25 février 2013. Même si plusieurs travaux sont maintenant réalisés, d'autres sont à venir, comme l'élaboration de normes de pratique en électrophysiologie médicale et la préparation des visites d'inspection professionnelle par un TEPM chargé de projet pour un mandat de deux ans.

Mais au-delà de ces travaux, l'arrivée des TEPM au sein du système professionnel et de l'Ordre constitue une étape importante, et ce sur plusieurs aspects. D'abord pour les TEPM, qui se voient ainsi reconnus professionnellement, pour notre organisation, qui élargit son champ d'expertise auprès du patient et bien entendu pour le public, qui peut maintenant compter sur des mécanismes d'intervention prévus au système professionnel en cas d'incompétence ou de manquement à l'éthique.

ÉCHOGRAPHIE

Le secteur de l'échographie diagnostique est un secteur en développement depuis quelques années. Malgré tout, il reste encore beaucoup de travail à faire pour mieux répondre aux besoins grandissants du réseau de la santé dans ce secteur. Nous sommes d'ailleurs très préoccupés

par les trop longues listes d'attente en échographie. Notre mandat de protection du public nous amène à faire les représentations nécessaires, afin qu'une solution définitive soit mise de l'avant pour réduire les listes d'attente en échographie et c'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un programme de formation initiale qualifiante qui permettrait de former au Québec, comme partout ailleurs au Canada, des « échographistes » autonomes et compétents dès leur entrée sur le marché du travail.

NORME PROFESSIONNELLE

Le 1^{er} septembre 2012, est entrée en vigueur la *Norme professionnelle en échographie*. La mise en place de cette norme constitue une étape importante qui aura certainement un impact sur le développement de la profession et sur la diminution des listes d'attente en échographie. L'arrivée de cette norme est la suite logique aux différents travaux réalisés dans ce secteur depuis quelques années et vient remplacer l'avis conjoint émis en 2010 avec le Collège des médecins du Québec. Par cette norme, l'Ordre encadre la pratique de l'échographie diagnostique réalisée par les technologues au Québec ainsi que leur développement professionnel dans ce domaine. Elle permet également d'élargir les processus d'attestation à tous les secteurs de l'échographie. Concrètement, les technologues qui répondent aux critères de la norme et qui obtiennent une attestation de l'Ordre peuvent travailler de manière autonome, c'est-à-dire qu'ils peuvent libérer le patient sans qu'il ait été vu par un médecin spécialiste. Les technologues qui ne répondent pas aux exigences de la norme, peuvent continuer de réaliser les examens d'échographie, mais ne peuvent libérer le patient sans qu'il ait été vu par un médecin spécialiste ou un technologue attesté. À ce jour, près de 200 technologues au Québec ont obtenu une ou plusieurs attestations.

PROJET D'ÉCHOGRAPHIE ASYNCHRONE ASSOCIÉ AU RUIS MCGILL

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans le Grand Nord québécois, ce projet vise à améliorer la qualité des services notamment par une garantie d'accessibilité à des soins spécialisés pour la population et ce, à coûts abordables. Ce projet, piloté par le Centre de télésanté du RUIS McGill, touche le secteur de l'échographie obstétricale de trois établissements de

santé du Grand Nord québécois associés à McGill. Le manque de volume de cas dans ce secteur ne permet pas aux technologues en imagerie médicale d'obtenir une attestation de pratique autonome selon les critères de notre Norme professionnelle sur la pratique de l'échographie. Il a donc été convenu entre les divers partenaires que, pour obtenir leur attestation en échographie obstétricale et ainsi pratiquer de manière sécuritaire dans ce contexte particulier, les technologues doivent suivre une formation pratique et réussir une évaluation pratique sous la supervision d'un technologue expert nommé par l'Ordre. Afin de faciliter la démarche, il y a eu harmonisation des protocoles d'examen entre les sites en région et le centre de référence et mise à jour des protocoles cliniques. La production des rapports est réalisée par les médecins obstétriciens. À terme, un seul technologue a pu obtenir son attestation de pratique autonome. La réalisation de ce projet a permis, à tous les acteurs concernés, de constater, une fois de plus, l'urgence de rendre disponible une formation initiale qualifiante dans le secteur de l'échographie. Nous sommes actuellement en attente du dépôt du rapport final du projet. Ce projet a généré des échanges riches entre les divers groupes impliqués.

ENTENTES AVEC D'AUTRES ORDRES AU REGARD DE L'ÉCHOGRAPHIE

Nous le savons tous, les examens échographiques sont de plus en plus utilisés dans le domaine de la santé afin de bonifier les services offerts aux patients. Nous savons aussi que l'utilisation de l'échographie est une activité réservée aux membres de l'Ordre en vertu de l'article 7 de notre Loi. C'est ainsi que nous avons signé cette année deux ententes portant sur l'utilisation de l'échographie. La première avec l'Ordre des podiatres du Québec et la deuxième avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Ces deux ententes nous ont permis d'établir les lignes directrices qui guident ces professionnels dans l'utilisation de l'échographie auprès de leur clientèle.

ADMISSION À LA PROFESSION

C'est pour réaliser pleinement notre mandat de protection du public, au regard de la compétence professionnelle de nos futurs membres, que tout le dossier d'admission à la profession devient une grande priorité.

FORMATION INITIALE

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche de la Science et de la Technologie (MESRST) poursuit, depuis 2010, le travail relatif à la révision des programmes de formation initiale dans nos trois secteurs. Le processus de révision utilisé par le MESRST est au départ un processus très long qui prévoit une séquence d'étapes incontournables. Ajoutez à cela une campagne électorale, un nouveau gouvernement, la création de deux ministères dans le secteur de l'éducation et nous avons là tous les ingrédients nécessaires pour réaliser que les travaux ne vont pas à la vitesse souhaitée. Malgré tout, des étapes ont été franchies. Tel que prévu, l'analyse de la profession pour le programme *Technologie de médecine nucléaire* a eu lieu au printemps 2012 et celle pour le programme *Technologie de radio-oncologie* a eu lieu à l'automne 2012. Pour le secteur de médecine nucléaire, nous avons franchi une autre étape du processus en mars 2013, soit celle de la validation du projet de programme qui permet de recueillir des commentaires sur la pertinence, la cohérence et la faisabilité du projet. Nous sommes donc en attente des projets de programmes pour les secteurs de radiodiagnostic et de radio-oncologie. Il est évident que nous aurions souhaité une séquence plus rapide des travaux de révision. Le CA de l'Ordre considère toujours ce dossier comme une grande priorité parce que rappelons-le il existe un écart significatif entre les programmes de formation actuels et les besoins du marché du travail. D'ailleurs à cet effet, le *Comité de la formation de l'Ordre*, lors d'une récente réunion, a discuté du besoin urgent d'avoir un rehaussement de formation initiale en échographie. Il a d'ailleurs recommandé au CA de l'Ordre d'assurer une vigie sur le dossier de la formation initiale en échographie compte tenu des délais de mise en place d'un tel programme. Je souhaite personnellement que l'année 2013-2014 nous permette de franchir de nouvelles étapes significatives. Je vous invite à suivre l'avancement des travaux de ce dossier dans la section « membres et étudiants » de notre site web.

EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION

En mars 2012, le CA de l'Ordre avait adopté une nouvelle structure pour l'élaboration des examens d'admission à la profession. On se souviendra également que le CA avait identifié juin 2013, comme date cible pour notre nouvel examen. En novembre 2012, le CA a dû revoir

cet objectif. Les travaux nécessaires à l'élaboration des profils d'entrée à la profession (PEP) dans les trois secteurs d'activités, leur validation, leur diffusion auprès des étudiants, les travaux de révision de la structure de l'examen et les premières étapes de rédaction par des équipes renouvelées sont tous des facteurs qui ont fait en sorte que le CA a décidé de reporter à juin 2014 la date d'entrée en vigueur de notre examen d'admission. Ce nouvel outil sera préparé, tel que prévu, par toute une équipe de technologues des milieux cliniques, d'enseignants ou instituteurs cliniques, de chacun des collèges offrant les programmes de formation initiale, et ce, sous le regard d'experts en mesures et évaluation. Il sera préparé à partir des PEP qui présentent les compétences que les futurs membres doivent posséder pour répondre aux besoins actuels du marché du travail. Ce nouvel examen comprendra plus de questions, c'est-à-dire entre 150 et 170 questions tout en conservant le même temps total de 5 heures, à raison de 2,5 heures en avant-midi et 2,5 heures en après-midi. En augmentant ainsi le nombre de questions, plus de compétences peuvent être évaluées.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Maintien des compétences

Le maintien et l'actualisation des compétences des membres de l'Ordre qui permettent d'atteindre les plus hauts standards de qualité en matière d'imagerie médicale, de radio-oncologie et maintenant d'électrophysiologie médicale sont au cœur même de notre mission de protection du public. Afin d'aider les technologues à mieux relever les défis quotidiens dans l'accomplissement de leur travail, nous poursuivons nos efforts pour offrir aux technologues diverses occasions de développement professionnel. En plus de notre congrès annuel, qui offre maintenant des programmes scientifiques par secteurs d'activité, nous avons assisté cette année au retour du colloque automnal d'une journée. Ce colloque, offert en salle, mais également en visioconférence dans plusieurs régions du Québec, a attiré la participation de plusieurs technologues. Toujours attentifs à la nature des besoins de formation des membres, nous continuons de déployer, année après année, de nouvelles formations sur la plateforme *FormaZone*. Finalement, je ne peux passer sous silence la grande qualité de notre magazine renouvelé *l'ÉchoX*. Maintenant présentée par thématiques, chacune des parutions nous captive par la richesse et la pertinence des thématiques, mais également par la profondeur,

la qualité, la variété et aussi par le grand nombre de ses articles, ce qui fait en sorte que maintenant nous pouvons poursuivre nos lectures scientifiques sur le site web de l'Ordre.

Mammographie

Ce secteur, en continuel mouvement, est fort exigeant pour tous et année après année de nouveaux défis se présentent à nous. C'est pourquoi ce secteur est toujours très présent dans nos préoccupations. Cette année, nous avons observé des pertes d'agrément de certains établissements dans le cadre du *Programme d'agrément en mammographie* (PAM). Ces situations remettent en cause les processus et les standards de qualité. Afin de maximiser la qualité des examens réalisés, nous avons participé à des groupes de travail avec diverses instances, dont le *ministère de la Santé et des Services sociaux* et le *Collège des médecins du Québec*. Des développements sont attendus au cours de la prochaine année.

Bien entendu, on ne peut passer sous silence également notre campagne relative au cache thyroïde. On se souviendra de toute la controverse soulevée dans les médias sociaux sur la pertinence du cache thyroïde en mammographie et des grandes inquiétudes exprimées, aux technologues, par les patientes lors de la réalisation des mammographies. C'est donc au début de l'été que la campagne a été lancée. Une campagne d'information destinée d'abord aux patientes, afin de reconstruire leur confiance au regard de l'outil de dépistage qu'est la mammographie. Cette campagne, composée d'une affiche, d'un dépliant, d'un site web et d'une ligne téléphonique dédiée, aura aussi permis aux technologues de ce secteur de disposer de tout le matériel nécessaire pour bien illustrer aux patientes pourquoi il est inutile de demander un cache thyroïde lors d'une mammographie.

ORGANISMES ET ÉVÈNEMENTS

Dans le cadre de notre planification stratégique 2010-2015, l'une des orientations retenues par le CA était de *Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession*. Cette orientation encadre bien notre mission d'organisme de protection du public. Non seulement nous devons être à l'affût des changements qui auront un impact tôt ou tard sur les activités professionnelles que nous accomplissons auprès du patient, mais nous devons faire en sorte d'être au centre de la prise

de décisions concernant le développement de la profession. Je dirais même que dans le cadre de notre mission de protection du public, nous nous devons d'initier des démarches dans certains dossiers afin de maintenir les services de qualité qui sont offerts à la population québécoise. Cette orientation se concrétise de deux façons : d'abord par le maintien d'un réseau de contacts solide avec divers organismes tant au Québec, au Canada qu'à l'international et ensuite par la participation de l'Ordre aux activités de plusieurs organismes en lien avec notre mission. Ainsi, plusieurs contacts et implications ont été réalisés cette année avec divers organismes québécois, dont : l'*Office des professions du Québec*, le *Conseil interprofessionnel du Québec*, plusieurs autres ordres professionnels, le *ministère de la Santé et des Services sociaux*, le *ministère de l'Enseignement supérieur*, de la *Recherche*, de la *Science et de la Technologie*, plusieurs collèges offrant les programmes de formation menant aux permis d'exercice, le *ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MICC) l'*Institut national de la santé publique*, le *Laboratoire de santé publique*, le *Centre d'expertise clinique en radioprotection*, l'*Association québécoise des physiciens(nes) médicaux cliniques*, la *Coalition priorité cancer*, la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, les *Agences de santé*, le *Conseil québécois d'agrément et Agrément Canada*.

Au niveau canadien, nous avons participé aux activités de l'*Association canadienne des technologues en radiation médicale*, (ACTRM) en plus d'être en communication fréquente avec les autres associations canadiennes en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. Nous avons de plus participé aux travaux et à l'activité portant sur la réglementation du secteur de l'échographie de l'*Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale du Canada*.

Au niveau international, nous avons suivi les travaux de l'*Association française du personnel paramédical d'électroradiologie* (AFPPE) ainsi que de la *Société française de radiologie* (SFR). Nous avons assisté au congrès de l'*International society of radiographers & radiological technologists* (ISRRT) qui a eu lieu à Toronto.

CONCLUSION

Produire un bilan aussi riche en développements et en activités n'est possible qu'avec la collaboration de plusieurs personnes. Je suis très fière de toutes les réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année.

C'est pourquoi je souhaite remercier très sincèrement plusieurs personnes, dont les administrateurs du CA, pour leur rigueur et leur engagement envers notre profession ainsi que les membres des différents comités et les technologues experts pour leur intérêt soutenu et leur expertise professionnelle. Je tiens à remercier également tous les membres du personnel du siège social ainsi que l'équipe de direction qui se sont investis dans la réalisation de toutes nos activités. Votre contribution à tous est essentielle à l'accomplissement de notre mandat de protection du public.



Danielle Boué, t.i.m.
Présidente



Rapport du secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières et une (1) séance spéciale. Le Conseil d'administration s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 1^{er} juin 2013. Voici les principales résolutions adoptées lors des séances :

Dossiers administratifs

- ▷ Créer un groupe de travail ayant pour mandat d'analyser les modalités de création d'un fonds pour favoriser la recherche par les membres.
- ▷ Adopter la grille des comités 2012-2013.
- ▷ Adopter la composition du groupe de travail sur les multi modalités.
- ▷ Adopter la composition du groupe de travail sur la pratique avancée.
- ▷ Adopter le rapport des auditeurs indépendants pour l'année se terminant le 31 mars 2012.
- ▷ Adopter le rapport annuel 2011-2012.
- ▷ Procéder à la nomination des membres du comité exécutif pour 2012-2013.
- ▷ Procéder à la nomination des membres du comité de vérification.
- ▷ Adopter la politique sur la formation en mammographie et délivrance de l'attestation.
- ▷ Adopter la séance d'examen d'admission le 11 juin 2013 plutôt que le 8 juin 2013.
- ▷ Créer un groupe de travail pour analyser l'admissibilité à l'Ordre de candidats ayant un parcours de formation, de diplôme et de pratique qui ne sont pas prévus au projet de loi 55.
- ▷ Adopter la nouvelle grille du comité des examens pour 2012-2013.
- ▷ Adopter la nouvelle grille du comité du congrès pour 2013.
- ▷ Nommer Estelle Moore, t.i.m., syndic-adjoint pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean.
- ▷ Adopter le document « Processus d'évaluation de rendement du directeur général de l'Ordre et d'adopter les objectifs annuels 2012-2013 ».
- ▷ Nommer Sonya Boisvert, t.i.m., à titre d'administrateur représentant le domaine du radiodiagnostic au conseil d'administration jusqu'au mois de mai 2013.
- ▷ Adopter la politique au sujet des dates de parution de l'ÉchoX.
- ▷ Nommer Julie Morin, t.i.m. et Jean-Philippe Rheault pour représenter l'Ordre au sein du comité directeur du congrès conjoint 2015.
- ▷ Nommer Isabelle Champagne, t.e.p.m., membre du comité colloque-symposium.

- ▷ Nommer Carole Chaumont, t.e.p.m., membre du comité magazine.
- ▷ Nommer Annie Glazer, t.e.p.m. et Carine Blais, t.e.p.m., membres du comité des équivalences de diplôme et de formation.
- ▷ Nommer Nathalie Lalumière, t.e.p.m., membre du comité du congrès.
- ▷ Nommer Josée Tremblay, t.i.m., représentante de l'Ordre pour l'agrément de l'AMC du Collège Laflèche.

Dossiers professionnels

- ▷ Adopter le projet de Règlement sur le permis spécial de l'Ordre concernant le permis spécial en résonance magnétique.
- ▷ Adopter l'avis de radioprotection portant sur l'optimisation des doses en TDM.
- ▷ Ajouter deux CSSS et en remplacer un au programme d'inspection professionnelle 2012-2013.
- ▷ Assujettir les technologues en électrophysiologie médicale au Règlement sur la formation continue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013.
- ▷ Adopter la mise à jour de la planification stratégique 2010-2015.
- ▷ Adopter la traduction anglaise de la mise à jour de certaines normes de pratique en radiodiagnostic.
- ▷ Adopter la mise à jour et les modifications aux normes de pratique en médecine nucléaire.
- ▷ Adopter la mise à jour des normes de pratique générales en imagerie par résonance magnétique et en échographie diagnostique.
- ▷ Adopter les profils d'entrée à la profession en radiodiagnostic, médecine nucléaire et radio-oncologie.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation en échographie cardiaque ou vasculaire.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation en doppler carotidien ou transcrânien.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation pour l'introduction d'un ballonnet oesophagien pour les fins d'un examen en polysomnographie.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation pour l'ajustement des masques pour le Bi-pap ou le C-pap pour les fins d'un examen en polysomnographie.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation pour la vérification des cardiostimulateurs et cardiostimulateurs défibrillateurs.
- ▷ Adopter le principe d'une attestation pour la programmation des cardiostimulateurs et des cardiostimulateurs défibrillateurs.
- ▷ Accepter la proposition de l'Institut canadien d'information en santé (ICIS) pour renouveler l'entente avec l'Ordre jusqu'au 31 décembre 2017.
- ▷ Adopter le projet de Règlement sur les activités de formation des TEPM pour l'exercice de certaines activités.
- ▷ Nommer Me Nathalie Dubé secrétaire substitut au Conseil de discipline pour une audience dans un dossier à Québec.
- ▷ Appliquer les profils d'entrée à la profession aux examens d'admission à compter de juin 2014.
- ▷ Élaborer les examens d'admission de l'Ordre de juin et novembre 2013, selon le même plan que les examens d'admission de juin et novembre 2012.
- ▷ Publier l'avis de radioprotection en TDM.
- ▷ Augmenter le nombre de questions entre 25 et 50 tout en conservant le même temps total soit 2,5 h en avant-midi et 2,5 h en après-midi pour l'examen d'admission.
- ▷ Adopter le plan directeur pour l'examen d'admission.
- ▷ Appuyer l'Ordre des hygiénistes dentaires dans son opposition à permettre aux assistantes dentaires de réaliser des radiographies dentaires.
- ▷ Adopter la proposition de modification des comités de l'Ordre.

- ▷ Créer un groupe de travail ayant pour mandat d'analyser le projet de règlement sur les attestations de formation
- délivrées aux TEPM à la lumière des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres.
- ▷ Adopter le plan d'action 2013-2014 du plan stratégique 2010-2015.
- ▷ Donner suite aux recommandations du comité de la formation en lien avec le dossier de l'échographie.

Dossiers financiers

- ▷ Adopter les prévisions budgétaires pour les ressources matérielles 2012, 2013, 2014.
- ▷ Maintenir le taux à 75\$ pour les frais d'analyse de dossiers d'une demande d'attestation en échographie.
- ▷ Accepter que les trois profils d'entrée à la profession soient traduits en anglais.
- d'administration pour le congrès de l'Ordre, selon la politique de remboursement du kilométrage en vigueur pour les collaborateurs de l'Ordre.
- ▷ Proposer une augmentation de cotisation de 5 \$ pour l'année 2013-2014.
- ▷ Adopter les prévisions budgétaires du congrès 2013.
- ▷ Adopter une cotisation d'intégration pour les TEPM de 100\$.
- ▷ Adopter les politiques et procédures « frais d'annulation » et « frais de retard ».
- ▷ Adopter la liste des tarifs 2013-2014.
- ▷ Acquérir le logiciel d'examen développé par la compagnie Neoptec pour la production et la correction des examens d'admission.
- ▷ Rembourser le coût du transport des membres du conseil
- ▷ Adopter l'augmentation des ressources humaines au siège social selon le plan de restructuration proposé par la direction générale, incluant son financement.
- ▷ Adopter les prévisions budgétaires 2013-2014.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu six (6) réunions régulières et trois (3) réunions spéciales.

Le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions.

Voici les principales résolutions :

Dossiers administratifs

- ▷ Nomination d'Alain Crompt, t.i.m. (E), à titre de délégué et Julie Morin, t.i.m., à titre de déléguée substitut, au *Conseil québécois d'agrément* pour l'année 2012.
- ▷ Nommer Céline Chartrand, t.i.m. et Jean Bergeron, t.i.m. à titre de scrutateurs et Francine Baillargeon, à titre de scrutateur substitut pour les élections au conseil d'administration 2012.
- ▷ De fixer à un an à la période pendant laquelle un candidat en processus de reconnaissance de ses qualifications professionnelles en radiodiagnostic, en vertu de l'*Arrangement mutuel des compétences* conclu avec la France doit réussir le stage d'adaptation en échographie.
- ▷ De rendre disponible sur son site Web, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, dans la section réservée aux membres et un résumé des faits saillants dans la section publique.
- ▷ Nommer Isabelle Jean, t.i.m., Ginette Goudreau, t.i.m. et Ghislaine Laroche, t.i.m., inspectrices en positionnement dans le secteur de la mammographie.

- ▷ Annuler l'examen d'admission de deux candidats en leur attribuant la note « 0 ».
- ▷ Adopter le nom de domaine pour le site Web de l'Ordre : www.otimroepmq.ca
- ▷ Adopter la politique concernant les critères de sélection d'un expert.
- ▷ Entériner le renouvellement du programme d'assurance collective pour les employés de l'Ordre pour 2013.
- ▷ Adopter une motion de félicitations pour les 5 ans de service de Josée Chevrier, t.i.m., à l'Ordre.
- ▷ Modifier la politique concernant la publication d'articles dans l'ÉchoX.
- ▷ Maintenir la note d'examen de deux candidats en échec ayant soumis une demande particulière de révision.

Dossiers financiers

- ▷ Participation et commandite à la *Classique Jurigolf 2012* organisée par la *Fondation Jean-Marc Paquette* pour le cancer du sein.
- ▷ Octroyer un budget supplémentaire de 1 500 \$ au comité du congrès, afin d'acquérir l'application *Guide Book* pour le congrès 2013.
- ▷ Remettre deux bourses d'excellence pour le *Gala de la réussite 2013* du Cégep de Rimouski.
- ▷ mise en ligne de deux nouveaux modules de formation en IRM sur l'abdomen et le système ostéoarticulaire.
- ▷ Adoption d'une politique au sujet des honoraires des conférenciers.
- ▷ Autoriser le directeur général à conclure une entente avec la Banque Nationale pour gérer les services bancaires du siège social.
- ▷ Retenir le Centre des congrès de Québec du 2 au 4 juin 2016 pour le congrès de l'Ordre.
- ▷ Remettre 750 \$ au Conseil multidisciplinaire de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont pour la remise des *Prix Sylva 2013*.
- ▷ Adoption d'une modification à la politique des honoraires professionnels des contractuels.
- ▷ Abonner les trois directrices de l'Ordre à la *Société canadienne des directeurs d'associations*.
- ▷ Renouveler le bail de l'appartement pour la présidente en 2013.
- ▷ Remettre deux bourses de 250 \$ au Cégep de Sainte-Foy.
- ▷ Adoption des documents de contrôle des auditeurs indépendants.
- ▷ Faire traduire en anglais l'examen de l'atelier pratique contrôle de qualité en mammographie numérique.
- ▷ Adopter les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif du 1^{er} avril 2012.
- ▷ Autorisation aux membres du comité exécutif à signer les chèques et les effets bancaires.
- ▷ Homologuer la décision disciplinaire sur sanction rendue dans le dossier d'un membre, afin que l'Ordre puisse obliger un ancien membre à lui payer les sommes dues.
- ▷ Autoriser la participation de deux formatrices de l'Ordre aux cours « Positioning in Mammography Matters & Radiation Concerns », et « Understanding Breast Tomosynthesis ».
- ▷ Adopter la proposition du Dr Chelle pour la

Dossiers professionnels

- ▷ Adopter la version de l'entente, révisée par l'Institut neurologique de Montréal, en ajoutant dans les conditions, la présence d'un neurologue dans l'établissement au moment de l'injection et dans la section formation qu'un technologue en médecine nucléaire donnera une formation sur la méthode d'injection du produit radio pharmaceutique.
- ▷ Refus de deux demandes d'exercice limité en résonance magnétique.
- ▷ Obliger un ancien membre à compléter avec succès un stage de perfectionnement de 1000 heures.
- ▷ Approuver la liste d'experts en mammographie et en radioprotection.
- ▷ De créer une affiche en mammographie et un feuillet explicatif au sujet du cache-thyroïde avec un budget de 5 000\$.
- ▷ Adopter la procédure pour la sélection et l'analyse des microportfolios.
- ▷ Adopter la procédure pour la vérification des dossiers DPP non conformes.
- ▷ Obliger un membre de suivre un stage de perfectionnement en mammographie.
- ▷ Informer le syndic du comportement non déontologique d'un membre qui n'a pas déclaré, lors de son inscription au Tableau des membres, qu'il avait été trouvé coupable d'infractions criminelles.
- ▷ Approuver la traduction en anglais de l'affiche et du dépliant d'information sur l'utilisation du cache-thyroïde en mammographie et leur distribution dans les milieux anglophones.
- ▷ Maintenir le droit de pratique d'un membre ayant un dossier criminel compte tenu qu'il n'y avait pas de lien avec la profession.
- ▷ Adopter le programme d'inspection professionnelle 2013-2014.
- ▷ Adopter le projet soumis par le comité de la relève pour l'organisation d'une activité dans le cadre du cocktail d'ouverture du congrès 2013.
- ▷ Proposer la candidature de Micheline Jetté, t.i.m., à titre de récipiendaire du Mérite du CIQ 2013.
- ▷ Imposer des mesures de perfectionnement à un membre suite à la réévaluation de son dossier.

Cotisation

Les membres de l'Ordre ont fixé la cotisation annuelle à 375\$ pour l'année 2013-2014. Les membres devaient effectuer le paiement au plus tard le 31 mars 2013.

Assurances responsabilités professionnelles

L'ensemble des membres adhère à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de 1 000 000\$ et de 2 000 000\$ pour l'ensemble des

sinistres. Une garantie supplémentaire de 1 000 000\$ par sinistre et de 2 000 000\$ pour l'ensemble des sinistres est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par actions.

Exercice illégal et usurpation de titre

Quatre enquêtes portant sur l'exercice illégal d'activités en échographie ont été effectuées. Un des dossiers a

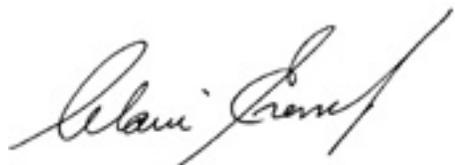
été fermé immédiatement après enquête, car il n'y avait pas d'exercice illégal. Dans deux dossiers, des mises

en garde ont été transmises afin que des personnes légalisent leur situation d'exercice en devenant membres de l'Ordre, démarches que les personnes ont effectuées. Dans le dernier cas, le dossier a été soumis pour décision à la séance du comité exécutif d'avril 2013.

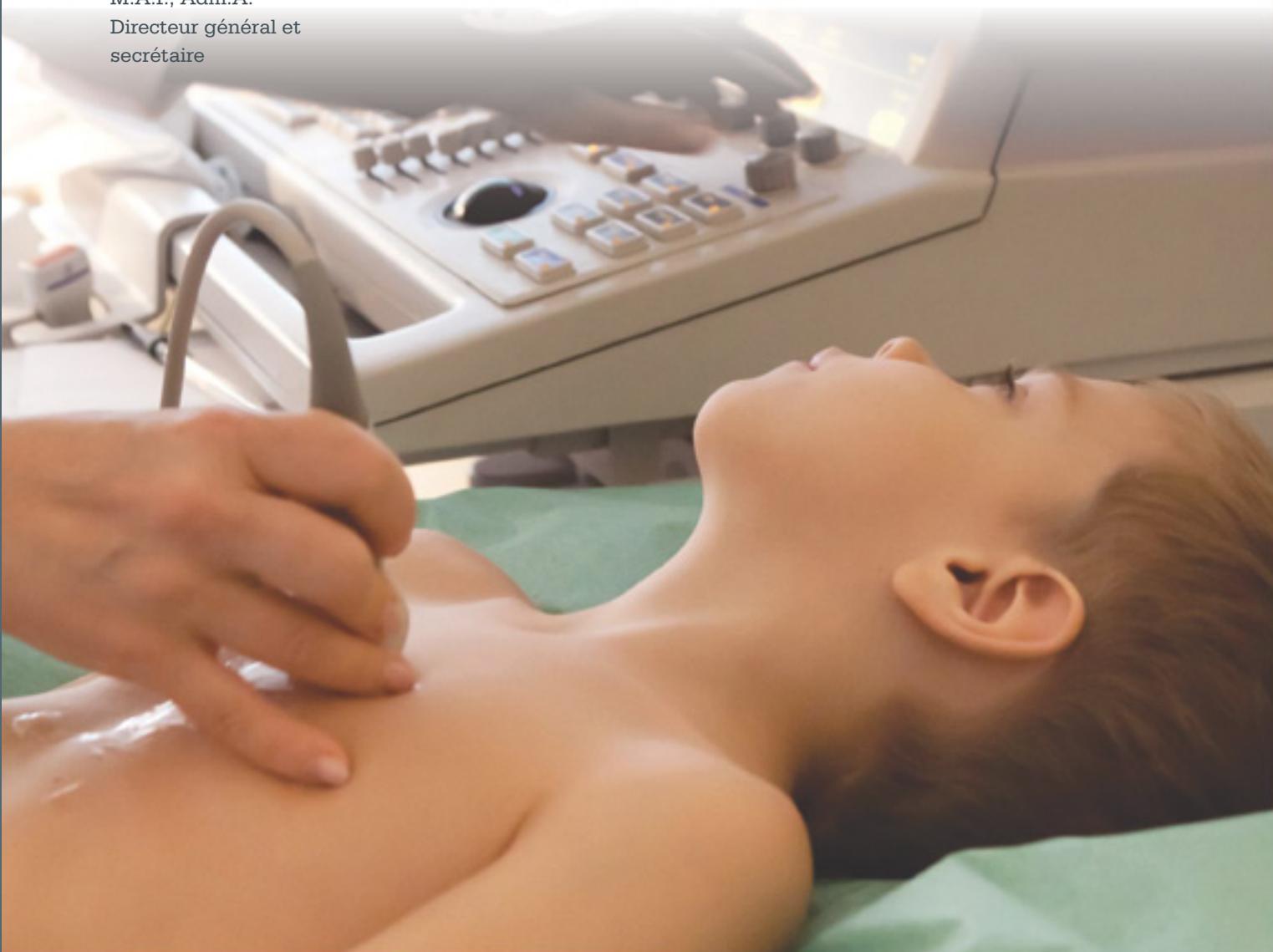
Une enquête portant sur l'exercice illégal d'activités en électrophysiologie médicale a été effectuée. Une mise en garde a été transmise afin que la personne légalise sa situation d'exercice en devenant membre de l'Ordre, démarches que la personne a effectuées.

Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été soumise.



Alain Cromp, t.i.m. (E),
M.A.P., Adm.A.
Directeur général et
secrétaire



Admission

La Direction à l'admission voit à l'organisation, à la réalisation et au contrôle des activités liées à l'admission ainsi qu'à la formation des candidats à l'exercice de la profession.

La direction a sous sa responsabilité le comité des examens, le comité de révision des notes, le comité des équivalences de diplôme et de formation et le comité de la formation collégiale.

EXAMENS

Le comité des examens a pour mandat d'élaborer le plan-cadre de l'examen en fonction du profil d'entrée à la profession et de valider annuellement les profils d'entrée à la profession des technologues en imagerie médicale en radiodiagnostic, des technologues en imagerie médicale en médecine nucléaire et des technologues en radio-oncologie afin qu'ils demeurent actuels. Le comité des examens est divisé en trois sous-comités pour chaque domaine d'exercice : le sous-comité de rédaction, le sous-comité de validation et le sous-comité de traduction.

Le sous-comité de rédaction a pour mandat de rédiger des nouvelles questions en fonction du plan-cadre et du profil d'entrée à la profession et de pondérer les questions en fonction de la fréquence d'exécution des tâches.

Le sous-comité de validation a pour mandat de valider les questions rédigées par le sous-comité de rédaction, de valider le contenu de l'examen et de valider les résultats en fonction du taux de réussite de chaque question

Le sous-comité de traduction a pour mandat d'approuver la traduction des questions faites par une firme externe, de faire les corrections de la version anglaise si nécessaire et d'assister à la réunion du comité des examens.

Réunions

Les sous-comités de rédaction ont tous tenu une réunion pendant cinq jours consécutifs.

Les sous-comités de validation en radiodiagnostic et en médecine nucléaire se sont réunis une fois. Ils planifient se rencontrer une deuxième fois sous peu. Le comité de validation en radio-oncologie se réunira pour une première fois en avril.

Aucun des sous-comités de traduction ne s'est réuni étant donné que les questions ne sont pas toutes validées.

Activités

Le comité des examens a été mis sur pied afin d'élaborer la nouvelle structure de l'examen de l'admission de l'Ordre qui sera effective à compter de juin 2014.

TABLEAU I : Taux de réussite aux examens d'admission de l'Ordre en 2012		
EXAMEN DE JUIN 2012		
Discipline	Candidats inscrits à l'examen	Taux de réussite
Radiodiagnostic	303	92 %
Radio-oncologie	65	89 %
Médecine nucléaire	38	100 %
EXAMEN DE NOVEMBRE 2012		
Discipline	Candidats inscrits à l'examen	Taux de réussite
Radiodiagnostic	43	26 %
Radio-oncologie	8	75 %
Médecine nucléaire	5	80 %

Sonia Brochu, t.i.m., M.Éd
Directrice à l'admission

RÉVISION DES NOTES

Le comité de révision des notes d'examens a la responsabilité de réviser les notes d'examens des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en font la demande.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

En juillet, trois candidats ont soumis des demandes de révision. Aucun des résultats n'a été modifié. En décembre, quatre candidats ont soumis des demandes de révision. Aucun des résultats n'a été modifié.

Sonia Brochu, t.i.m., M.Éd
Directrice à l'admission

ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Le comité des équivalences de diplôme et de formation a pour mandat d'étudier les dossiers des candidats en provenance des pays étrangers, afin de déterminer si une équivalence de diplôme ou de formation doit être acceptée.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

Dans le but de combler certaines lacunes par rapport à la formation et l'expérience de certains candidats formés à l'étranger, les membres du comité ont soumis aux candidats des suggestions de formation à suivre avant de se présenter à l'examen d'admission.

Le processus d'équivalence de diplôme et de formation sera révisé au cours de l'année 2013-2014.

TABLEAU II : Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	28	28	-	-
Hors du Canada	6	6	0	-



TABLEAU III

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	34
---	----

TABLEAU IV: Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	0	4	0	0
Hors du Canada	26	0	20	6	0

TABLEAU V : Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	NOMBRE	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	4	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	20

TABLEAU V

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	30
--	----

Mary Ann Hopkins, t.i.m.
Responsable

Sonia Brochu, t.i.m., M.Éd
Directrice à l'admission

FORMATION

Le comité de la formation a comme mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des technologues.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

Le comité a :

- ▷ Fait une mise au point sur les travaux en cours au MELs au sujet de l'actualisation des programmes de formation;
- ▷ Transmis deux recommandations concernant le besoin urgent de formation initiale qualifiante en échographie, soit :
 - L'Ordre devrait rencontrer le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'exposer la problématique du manque de formation initiale qualifiante pour répondre à l'urgence des besoins en échographie
 - L'Ordre devrait assurer une vigie en ce qui a trait au dossier de l'échographie.

Jacqueline Bergeron-Gagnon, t.i.m. (E)
Responsable

Amélioration de l'exercice

La Direction de l'amélioration de l'exercice a pour mandat de voir à la surveillance de l'exercice des membres et à son amélioration, en vue d'assurer la protection du public et de contribuer au développement professionnel des membres.

La direction a sous sa responsabilité le comité d'inspection professionnelle, le comité de développement professionnel, le comité du congrès et le comité colloque et symposium.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Deux instances sont responsables de l'inspection professionnelle des membres : le comité d'inspection professionnelle et le *service d'inspection professionnelle*.

I. COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Réunions

Le CIP s'est réuni à sept (7) reprises, dont quatre (4) par conférence téléphonique.

Activités

Programme d'inspection générale

Programme d'inspection 2012-2013

- ▷ Analyse et rédaction de 44 rapports d'évaluation de l'aspect organisationnel du service qui correspondent aux 12 établissements restants du programme d'inspection générale de l'année dernière.

	NOMBRE DE SERVICES	SECTEURS D'ACTIVITÉS	MEMBRES VISÉS
Radiodiagnostic :			
Services et secteurs d'activités visités	11	28	351
Services et secteurs évalués sur l'aspect organisationnel	20	69	275
Médecine nucléaire	6	S/O	42
Radio-oncologie	2	S/O	121
Total	39	97	789

Formulaires ou questionnaires transmis aux services	129
Formulaires ou questionnaires retournés à l'inspection professionnelle	120
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	35
Rapports de vérification dressés à la suite de l'analyse d'un formulaire ou d'un questionnaire	69

	NOMBRE DE SERVICES
Radiodiagnostic	47
Médecine nucléaire	6
Radio-oncologie	2

	NOMBRE DE SERVICES
Radiodiagnostic	33
Médecine nucléaire	3
Radio-oncologie	2

- ▷ Les membres du CIP ont ajouté au programme de visites d'inspection 2012-2013 : le CSSS du Pontiac – CLSC Fort-Coulonge, le CSSS Lac St-Jean-Est, Pavillon de l'Hôtel-Dieu d'Alma, le Complexe de santé Reine Elizabeth et le centre radiologique Sherbrooke inc.
- ▷ Les visites d'inspection en personne ont été effectuées à 100 %.

- ▷ L'inspection sur l'aspect organisationnel des services en radiodiagnostic n'a pu être complétée :
- 21 centres ont été inspectés par l'analyse des questionnaires préalables dont les 12 centres reportés de l'année 2011-2012.
 - 15 centres sont en attente de l'analyse de leurs questionnaires (reportés au début de l'année 2013-2014).
 - 25 rapports ont été préparés.

Mise à jour des normes

Le CIP a adopté les mises à jour des normes de pratique des fascicules suivants :

- Normes de pratique générales ;
- Médecine nucléaire ;
- Résonance magnétique ;
- Échographie médicale diagnostique.

Les normes de pratique spécifiques en radio-oncologie ont été révisées au cours de l'année. Les modifications apportées ont été analysées une première fois par le CIP, le dossier sera réévalué lors d'une prochaine réunion.

L'élaboration de normes de pratique en électrophysiologie médicale débutera sous peu.

Avis de radioprotection

Le CIP a adopté un avis de radioprotection en tomodensitométrie.

Enquête

Aucune enquête particulière sur la compétence d'un membre n'a été effectuée cette année. Toutefois, les modalités concernant un stage de perfectionnement recommandé au comité exécutif au cours de l'année dernière ont été réévaluées par le CIP à la demande du comité exécutif.

Échange d'information avec le syndic

Le comité a échangé de l'information avec le syndic sur trois membres.

Nominations

Le CIP a recommandé la nomination de :

- ▷ trois membres comme inspectrice en mammographie
- ▷ huit membres comme expert pour l'Ordre en mammographie et en radioprotection.

Synthèse des recommandations de bonne pratique

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, les éléments suivants :

L'engagement professionnel

- ▷ Assurer une mise à jour régulière du cahier technique. La signature des personnes ayant révisé ce document ainsi que la date, doivent paraître sur ce document.
- ▷ Afin d'assurer l'intégrité des documents électroniques, le Comité recommande l'utilisation d'un format inaltérable (ex. : PDF).
- ▷ Les technologues ne sont pas autorisés à émettre un diagnostic ou un rapport préliminaire au patient ou au médecin traitant. Le législateur a encadré l'exercice des professionnels en réservant une liste d'activités, pour la protection du public. Seul le médecin peut diagnostiquer une maladie et déterminer un traitement médical.
- ▷ Les technologues doivent mettre à jour leur dossier sur le site web de l'Ordre. Par exemple, il est important d'indiquer tous les établissements où ils exercent leurs activités professionnelles ainsi que les secteurs d'activités.

L'ordonnance

- ▷ Établir un protocole encadrant la transmission des ordonnances de radiographies complémentaires à un autre examen (ex. : résonance magnétique, ostéodensitométrie). Celui-ci doit être entériné par les autorités médicales et agit comme ordonnance collective.
- ▷ Exceptionnellement, l'ordonnance verbale peut être indiquée. La personne habilitée à recevoir l'ordonnance (ex. : le technologue, l'infirmière) doit alors signer et remplir le document en inscrivant notamment son nom, sa signature, l'abréviation de son titre, la mention o/v (ordonnance verbale) et le

nom du médecin. Cette ordonnance doit ensuite être consignée au dossier d'imagerie médicale du patient.

Accès à l'information

- ▷ Les rapports d'inspection professionnelle sont acheminés par courriel à tous les technologues travaillant dans le Service. À cet effet, une adresse électronique personnelle valide doit être inscrite dans leur dossier de l'Ordre.

L'imagerie numérique

- ▷ Le Comité rappelle aux technologues l'importance d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données consignées au dossier (RIS et PACS) du patient en utilisant le code d'accès qui leur est exclusivement réservé.
- ▷ Établir un plan de relève écrit en cas de panne d'une modalité, du réseau, des serveurs PACS et du RIS.

Méthodes d'hygiène

- ▷ Nettoyer, à l'aide d'un désinfectant et d'un linge à usage unique, toutes les surfaces avec lesquelles la peau du patient a pu être en contact au cours d'un examen (ex. : table d'examen ou de traitement, sonde échographique).
- ▷ Établir des procédures écrites afin de suivre les recommandations du fabricant en ce qui concerne la désinfection de la sonde endocavitaire. Il est important de respecter la méthode et la durée de trempage recommandée pour une désinfection de haut niveau.

Administration des radio pharmaceutiques

- ▷ Le Comité recommande le port des gants lors de l'injection de radio pharmaceutique, évitant ainsi la contamination des mains. L'utilisation de la gaine plombée est aussi recommandée.

La gestion des risques

- ▷ Des explications claires et une surveillance étroite du patient, lors de l'examen ou du traitement, doivent être une préoccupation majeure pour les technologues.

- ▷ En médecine nucléaire, les technologues doivent s'assurer que les draps ou vêtements du patient n'empêchent pas les mouvements de la caméra.

Accident de rayonnement

- ▷ Le personnel travaillant dans le secteur de la curiethérapie doit être en mesure d'effectuer les procédures d'urgence établies. Le Comité rappelle l'importance d'assurer la mise à jour de ces procédures.

La radioprotection

- ▷ Le Comité recommande de remettre un feuillet expliquant les mesures de radioprotection à suivre aux patients qui reçoivent de l'iode radioactif lors d'une scintigraphie pour les suivis de cancer thyroïdien.
- ▷ Le Comité rappelle l'importance de réviser régulièrement les protocoles d'examen en collaboration avec les médecins spécialistes, afin de réduire la dose au patient tout en assurant la qualité des images.

Brigitte Boisselle, t.r.o.
Présidente du CIP

II. SERVICE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Service d'inspection professionnelle (SIP) a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle dans ses activités. Pour ce faire, il coordonne, entre autres, les visites d'inspections, forme les inspecteurs et experts nommés, surveille les meilleures pratiques et répond aux questionnements des membres.

Demande d'information

Le SIP a répondu à environ (940) demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes. Presque le double de demandes par rapport à l'année antérieure.

Les sujets suivants ont été questionnés :

- Norme professionnelle en échographie / pratique de l'échographie ;
- Port du cache thyroïde ;
- Activités réservées ;

- TEPM;
- Formation LBDC;
- Multi modalités;
- Mammographie;
- Injections de médicaments;
- Ordonnances;
- Programme de contrôle de la qualité.

Micro-portfolios 2012

En coordination avec le service d'amélioration de l'exercice : **263 dossiers** de membres ont été sectionnés pour l'analyse de leur micro-portfolio 2011 et **31 dossiers** de membres détenant une attestation en échographie ou en lavement baryté double contraste ont été analysés afin de s'assurer qu'ils respectaient leurs obligations de maintien des compétences (5% des membres par domaine).

DOSSIERS ANALYSÉS	2 ^e AVIS - COURRIER RECOMMANDÉ	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS
Radiodiagnostic			
205	24	24	181
Médecine nucléaire			
26	4	1	25
Radio-oncologie			
32	3	0	32
Total			
263	31	25	238

DOSSIERS ANALYSÉS	2 ^e AVIS - COURRIER RECOMMANDÉ	ATTESTATIONS RENOUVELÉES
Échographie		
17	10	15
Lavement Baryté Double Contraste		
24	6	19

Attestations

Le SIP a analysé 270 demandes d'attestations. Il a pu délivrer des attestations dans tous les cas.

Attestations	
Échographie abdomino-pelvienne de surface	67
Échographie obstétrique	61
Clarté nucale	25
Échographie mammaire	11
Échographie cardiaque (adulte)	45
Échographie musculo-squelettique	1
Échographie vasculaire	49
Lavement Baryté Double Contraste	11
Total	270

Mammographie

- ▷ Le SIP a été interpellé à quelques reprises afin d'identifier des solutions pour permettre à des centres de reprendre leurs activités en mammographie à la suite de leur perte d'agrément.
- ▷ Le SIP a également participé à la conception de la campagne d'information relative au port du cache-thyroïde en mammographie.

Gestion

- ▷ Rédigé, révisé des rapports et effectué le suivi des dossiers découlant des décisions du CIP;
- ▷ Formé deux nouvelles inspectrices;
- ▷ Coordonné la mise à jour des normes de pratique;
- ▷ Effectué quelques mise à jour de son logiciel de gestion des inspections;
- ▷ Rédigé des articles pour la chronique de l'inspection professionnelle dans le magazine *ÉchoX* de l'Ordre;
- ▷ Mis à jour des questionnaires préalables à l'inspection générale;
- ▷ Envoi des rapports d'inspection à tous les technologues affiliés aux établissements inspectés;
- ▷ Élaboration et mise en place des outils nécessaires à la diffusion des questionnaires préalables à l'inspection professionnelle sur le site web.

Francine Roy, t.i.m.

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le programme de développement professionnel de l'Ordre est sous la responsabilité immédiate de la Direction de l'amélioration de l'exercice. Voici le résumé des activités coordonnées au cours de l'année.

Demandes d'information

▷ Traitement de demandes d'information : **2 190 demandes verbales et 3 190 courriels**. Cela représente une moyenne de 42 appels et 61 courriels traités par semaine.

Demandes de dispense

▷ Traitement de **214 demandes** écrites de dispense de développement professionnel permanent. Seulement une demande a été refusée.

- 39 : congés de maladie
- 161 : congés de maternité
- 3 : congé sans solde - sabbatique
- 10 : autres – Études – différés

ACTIVITÉS DE FORMATION		01-04-2012 / 31-10-2012		01-11-2012 / 31-03-13		01-04-2012 / 31-03-13	
FORMATIONS	Heures	# de sessions	# de participants	# de sessions	# de participants	# de sessions	# de participants
En salle							
Gestion du système PACS	15 h	-	-	-	-	-	-
Stage de pratique autonome - LBDC (20 examens)	35 h	4	9	2	3	6	12
Atelier pratique de positionnement mammographie - Technique et difficultés	7 h	6	68	2	21	8	89
Atelier pratique en mammographie - Contrôle de qualité numérique	7 h	18	220	10	109	28	329
Perfectionnement en mammographie	14 h	6	27	6	19	12	46
Perfectionnement en échographie obstétricale et abdominale et pelvienne	42 h	1	7	-	-	1	7
Stage pratique en échographie	105 h / 140 h	-	14	-	5	-	19
Correspondance							
Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie	20 h	1	30	1	37	2	67
Échographie obstétricale	30 h	1	13	1	15	2	28
Échographie abdominale et pelvienne	45 h	1	19	1	24	2	43
Ostéodensitométrie	45 h	1	13	1	16	2	29
Colloque							
Montréal « <i>Un patient sur la route de l'imagerie</i> »	6 h	1	168	-	-	1	168
Gatineau	6 h	1	28	-	-	1	28
Québec	6 h	1	44	-	-	1	44
Sherbrooke	6 h	1	18	-	-	1	18
Rimouski	6 h	1	23	-	-	1	23
Congrès							
Congrès nombre d'inscriptions global		1	442	-	-	1	442
* Séminaire en gestion dans le cadre du congrès		1	36*	-	-	1	36*
* Séminaire en éducation dans le cadre du congrès		1	29*	-	-	1	29*
* Séminaire PACS dans le cadre du congrès		1	38*	-	-	1	38*
Total événements		48	1 143	24	249	72	1 392
La majorité de ces participants se sont également inscrits au congrès							

ACTIVITÉS DE FORMATION		01-04-2012 / 31-10-2012		01-11-2012 / 31-03-13		01-04-12 / 31-03-2013	
FORMATIONS	heures	# de sessions	# de participants	# de sessions	# de participants	# de sessions	# de participants
En ligne							
Conférences/ formations du CHUM : antérieures à 2012 (27 variétés)	varié		216		289		505
Conférences en ligne : congrès 2012 (10 variétés)	varié		164		307		471
Techniques d'injection, signes vitaux et asepsie	15 h		12		14		26
La technique de positionnement en mammographie (MSSS)	15 h		220		133		353
Radioprotection en mammographie	6 h		55		48		103
Contrôle de qualité en mammographie numérique	15 h		91		63		154
L'utilisation sécuritaire des substances de contraste iodées par les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	2 h		15		17		32
IRM – Essentielle	45 h		12		13		25
IRM – Avancée	50 h		4		6		10
IRM - Module Tête	60 h		3		4		7
IRM - Module Cou	50 h		2		3		5
LBDC	15 h		4		5		9
Échographie cardiaque module 1 et 2	40 h		18		20		38
Échographie cardiaque module 3,4 et 5	45 h		-		12		12
Échographie cardiaque module 6, 7, 8 et 9	45 h		-		4		4
Échographie cardiaque module 10,11 et 12	45 h		-		2		2
Quiz en ligne : ÉchoX - sept 2012	1 h		62		73		135
Quiz en ligne : ÉchoX -mars 2013	30 min		55		78		133
DVD des conférences captées lors des congrès	varié		24		64		88
Total cours en ligne			957		1 155		2 112
GRAND TOTAL			2 100		1 404		3 504

Formation

- ▷ Mise en ligne de 15 nouveaux cours sur la plateforme FormaZone de l'Ordre;
- ▷ Élaboration d'un guide pratique sur la préparation d'une conférence en PowerPoint;

Julie Morin, t.i.m.
Directrice de l'amélioration
de l'exercice

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le comité de développement professionnel (CDP) a pour mandat de :

- ▷ Déterminer la structure, le thème et le programme (conférences et activités) du congrès, des colloques et des symposiums ou toute autre activité de développement professionnel;
- ▷ Rechercher des nouvelles activités de formation;

- ▷ Recommander au conseil d'administration les activités admissibles dans le cadre du DPP ;
- ▷ Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exception ;
- ▷ Faire des recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter au règlement sur la formation continue obligatoire ;
- ▷ Analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

- ▷ Le CDP a été très occupé cette année à discuter d'organisation d'activités liées au congrès et au colloque de l'Ordre :
 - Le comité a effectué un bilan du congrès 2012 afin d'élaborer les orientations de la programmation du congrès 2013 pour le comité congrès.
 - Le comité souhaitait que les formations offertes soient plus par secteurs d'activités que par domaine d'exercice afin d'offrir une formation plus pointue aux congressistes. Ainsi, plusieurs séminaires se sont ajoutés à la programmation traditionnelle.
 - Le comité a également effectué un bilan du colloque 2012 afin d'élaborer les orientations de la programmation du colloque 2013 pour le comité colloque. Une programmation couvrant les quatre domaines d'exercice a été retenue une fois de plus.
- ▷ Le CDP a complété l'élaboration du concept de passeport-formation pour les membres. Celui-ci est maintenant disponible sur *FormaZone* à un tarif fort attrayant ;
- ▷ Le temps consacré par le CDP à l'évaluation des demandes de dispense est très minime maintenant que des politiques et procédures pour analyser les demandes ont été mises en place.

- ▷ Le CDP a également recommandé au conseil d'administration de revoir à nouveau le mandat du comité et de réduire le nombre de membres étant donné l'évolution des activités coordonnées par le comité. Tout cela dans le but de minimiser les dépenses et de maximiser les échanges et interactions au sein du comité.

Daniel Bourque, t.i.m.
Responsable

CONGRÈS

Le mandat du comité du congrès est de :

- ▷ Réaliser le congrès de l'Ordre, selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- ▷ Identifier des conférenciers potentiels.
- ▷ Vérifier les résumés de conférences (*abstract*).
- ▷ Identifier les activités du congrès.
- ▷ Soumettre le programme du congrès au comité de développement professionnel.
- ▷ Assurer des tâches logistiques et organisationnelles lors du congrès.

La responsable du comité participe également aux réunions du comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

Au cours de l'année, le comité a finalisé la réalisation du congrès 2012 de l'Ordre et a travaillé sur la réalisation du congrès 2013.

Congrès 2012

Le congrès annuel 2012 de l'Ordre a eu lieu du 24 au 26 mai au Manoir Richelieu à La Malbaie.

INSCRIPTIONS TOTALES	
Congrès Radiodiagnostic	321
Congrès Médecine nucléaire	49
Congrès Radio-oncologie	84
Séminaire Gestion	36
Séminaire PACS	38
Séminaire Éducation	29

INSCRIPTIONS (par catégorie)	
Congrès seulement	373
Congrès et séminaires	86
Séminaires seulement	17
Total	476

Congrès 2013

Le comité a travaillé tout l'automne et l'hiver pour élaborer le programme du prochain congrès qui aura lieu à la fin mai à Gatineau.

Le comité a pris en compte les commentaires des participants du congrès 2012 et a développé un programme offrant plus de formations par secteurs d'activités et incité les conférenciers à intégrer davantage la technologie des télé-voteurs dans leur présentation. Les technologues en électrophysiologie médicale n'ont pas été laissés pour compte, car une TEPM s'est rapidement jointe aux travaux du comité pour élaborer un programme dans le secteur de l'électrophysiologie médicale.

Marie-Pier Chagnon, t.r.o.
Responsable

COLLOQUE ET SYMPOSIUM

Le mandat du comité colloque et symposium est de :

- ▷ Réaliser les colloques et symposiums de l'Ordre selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- ▷ Identifier des conférenciers potentiels.
- ▷ Vérifier les résumés de conférences.
- ▷ Soumettre le programme du colloque au comité de développement professionnel.

La responsable du comité participe également aux réunions du comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

Colloque 2012

L'objectif du colloque est d'offrir une formation d'une journée aux membres sur un thème couvrant les trois domaines d'exercice (RD, RO et MN) à un coût compétitif.

Le comité a réalisé son premier colloque le 20 octobre 2012 à l'auditorium Rousselot de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Le thème était : « Un patient sur la route de l'imagerie ».

La réponse des membres à cette première édition a été très positive, 282 membres se sont inscrits.

- Montréal : 168 participants : en direct
- Gatineau : 28 participants : en visioconférence
- Québec : 44 participants : en visioconférence
- Sherbrooke : 18 participants : en visioconférence
- Rimouski : 23 participants : en visioconférence

Colloque 2013

Avec une participation aussi nombreuse, le comité s'est rapidement attardé à préparer un deuxième colloque. Ce colloque aura lieu le 16 novembre 2013 et portera sur le cerveau et couvrira une fois de plus tous les domaines d'exercice, incluant l'électrophysiologie médicale. En effet, une technologue en électrophysiologie médicale a rapidement été intégrée aux travaux du comité.

Pour faciliter le suivi auprès des conférenciers, le comité a pu distribuer aux conférenciers un guide leur expliquant clairement les attentes de l'Ordre quant à leurs présentations.

Isabelle Geneau, t.i.m.
Responsable

Affaires professionnelles

La Direction des affaires professionnelles soutient le directeur général et secrétaire dans ses responsabilités dévolues par le Code des professions, notamment avec le Tableau des membres et conseille les différentes instances de l'Ordre sur des problématiques juridiques.

La direction est également responsable des activités de communication, des publications et des événements organisés par l'Ordre.

La direction a sous sa responsabilité le comité magazine et le comité de la relève.

STATISTIQUES SUR LES PERMIS ET LE TABLEAU DES MEMBRES

Permis délivrés selon la catégorie	
	NOMBRE
Permis régulier	921
Permis temporaire	13
Permis spécial	1
Permis temporaire restrictif	8

	Reçues	Accep- tées	Refu- sées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	13	13	0	0
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	8	8	0	1
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Nombre de permis spécial délivré en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	1	1	0	0

Demandes de délivrance de permis fondées sur la détention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement québécois (article 184 du Code des professions)	
	NOMBRE
reçues	378
acceptées	378
refusées	0

Demandes de délivrance de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	
	NOMBRE
reçues	24
acceptées	24
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes de délivrance de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis ou qui n'est pas reconnue comme équivalent Québec	
	NOMBRE
reçues	17
acceptées	17
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	
	NOMBRE
reçues	4
acceptées	4
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Candidats à la profession ayant satisfait les autres conditions et modalités de délivrance des permis (examen d'admission)	
	NOMBRE
candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	391
candidats ayant débuté le processus	43

Autorisations spéciales

L'Ordre n'a pas renouvelé ou accordé d'autorisation spéciale cette année.

Exercice en société

Il y a présentement 10 membres qui exercent en société par actions.

Tableau des membres au 31 mars 2013	
	NOMBRE
Total de membres inscrits au 31 mars	5893
Membres détenant un permis régulier	5871
Membres détenant un permis temporaire	13
Membres détenant un permis restrictif	0
Membres détenant un permis restrictif temporaire	8
Membres détenant un permis spécial	1
Premières inscriptions	943
Membres dont le permis régulier a été révoqué	0
Membres dont le permis temporaire a été révoqué	0
Membres dont le permis régulier a été suspendu	0
Membres dont le permis temporaire a été suspendu	0
Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	32
Membres exerçant en société par actions	10
Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée	0

Membres radiés du Tableau	
	NOMBRE
Maladie	3
Reçu demande en retard	61
Invalidité	1
Maternité	75
Manque de travail	3
Réorientation de carrière	5
Retour aux études	0
Retraite	86
Sabbatique	4
Travail à l'extérieur du Québec	8
Pas de renouvellement du permis temporaire	4
Aucune raison précisée	129
Total	379

Répartition par sexe	
Hommes	974
Femmes	4919

Répartition régionale		
01	Bas-Saint-Laurent	199
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	202
03	Capitale-Nationale	749
04	Mauricie	226
05	Estrie	287
06	Montréal	2216
07	Outaouais	192
08	Abitibi-Témiscamingue	89
09	Côte-Nord	76
10	Nord-du-Québec	29
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	61
12	Chaudière-Appalaches	189
13	Laval	219
14	Lanaudière	157
15	Laurentides	219
16	Montréal	643
17	Centre-du-Québec	103
	Hors du Québec	37

M^{re} Emmanuelle Duquette

Directrice des affaires professionnelles et juridiques

ACTIVITÉS DE COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

L'Ordre a participé ou organisé les activités suivantes afin de promouvoir la profession auprès du public :

- Salon national de l'éducation et de l'emploi à Montréal ;
- Salon Carrière Formation à Québec ;
- Salon des conseillers d'orientation à Laval ;
- Annonce dans le cahier CV de La Presse en octobre 2012 dont le thème était les Technologues ;
- Reportage au sujet des TEPM avec la présidente Danielle Boué au Téléjournal de Radio-Canada en janvier 2013 ;
- À l'occasion de la Semaine des technologues, distribution à tous les membres d'un macaron permettant de les identifier comme technologue en imagerie médicale ou technologue en radio-oncologie. Des T-shirts et des napperons étaient également en vente ;
- Deux séances d'assermentation pour les nouveaux

- membres en juin (totalisant 1400 personnes);
- Une séance d'assermentation pour les nouveaux membres en novembre (événement d'une soixantaine de personnes);
- Transmission de quelques communiqués de presse;
- Préparation d'un dépliant et d'une ligne téléphonique 1-800 à l'intention des patients pour les informer de l'utilisation du cache-thyroïde lors des examens de mammographie.

Jean-Philippe Rheault

Coordonnateur des communications et des événements

PRIX

L'Ordre remet des prix à des membres de l'Ordre afin de souligner leur excellence dans leur domaine ou leur contribution aux activités ou publications de l'Ordre.

Technologue Émérite

Le «Prix du technologue Émérite» honore un technologue qui a rendu des services remarquables, réalisé des projets d'envergure ou contribué de façon significative au progrès de la profession et de l'Ordre. Le prix est une bourse de 500\$ et une inscription gratuite à vie au congrès de l'Ordre.

En 2012, le prix a été remis à Marielle Toupin, t.i.m. (E).

Jean-Paul-Rocheleau

Annie Martel, t.r.o. et Isabelle Bouchard, t.r.o. ont remporté le prix Jean-Paul-Rocheleau, d'une valeur 250\$, qui est remis à un technologue ayant publié un article scientifique remarquable dans le magazine *ÉchoX* de l'Ordre.

Marie-Thérèse-Gauthier

Ce prix de 250\$ récompense des technologues conférenciers exceptionnels à l'occasion du congrès annuel de l'Ordre pour l'originalité d'un sujet et de son contenu, la qualité de la présentation, la clarté et le dynamisme de la profession et l'intérêt pour la profession. L'Ordre attribue un prix par domaine d'exercice.

Les prix ont été remis à : Mélanie Gignac, t.i.m. en médecine nucléaire, Jonathan Marcotte, t.r.o. en radio-oncologie et Josianne Pelletier, t.i.m. en radiodiagnostic.

Performas

Une plaque souvenir ainsi qu'une bourse de 250\$ sont remises aux candidats obtenant la meilleure note aux examens d'admission en juin dans leur domaine d'exercice. En 2012, le prix Performas a été remis à: Suensy Menendez-Rodriguez, en radiodiagnostic, Myriam Desjardins-Sauvé en médecine nucléaire et Michelle Baggio en radio-oncologie.

Jean-Philippe Rheault

Coordonnateur des communications et des événements

MAGAZINE

Le comité a pour mandat d'élaborer le contenu du magazine *ÉchoX*, choisir les thèmes de chaque numéro, identifier des auteurs potentiels d'articles et analyser et sélectionner les articles soumis.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

Le comité a préparé la publication de trois numéros de magazine, soit :

- Numéro de septembre 2012 portant sur l'imagerie du cœur;
- Numéro de décembre 2012 portant sur les technologies d'intervention;
- Numéro de mars 2013 portant sur la mastologie.

Le comité a travaillé fort pour offrir aux membres un magazine avec un contenu scientifique pertinent. Avec trois numéros regroupant 22 articles scientifiques, l'exigence de 25% de contenu scientifique par numéro établi par le conseil d'administration a largement été dépassée.

En effet, le magazine de décembre a compté un pourcentage de 60 % de contenu scientifique admissible au développement professionnel des membres. Le magazine de mars a été le plus imposant par le nombre d'auteurs-technologues et l'ampleur du contenu scientifique. Il a d'ailleurs été nécessaire d'augmenter le nombre de pages et de diriger le lecteur sur le site web de l'Ordre pour lire la fin de certains articles trop imposants en contenu pour permettre leur publication intégrale dans la version papier du magazine.

De plus, plusieurs articles d'intérêt scientifique sont disponibles dans la section *Publications* du site web de l'Ordre comme un surplus ou un bonus au lecteur.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la révision par le comité de ses méthodes de fonctionnement. Dorénavant, les thèmes des numéros sont identifiés plusieurs mois à l'avance, les conditions de collaboration et de rémunération des auteurs sont plus claires et disponibles sur le site Web de l'Ordre et des quotas d'articles par domaine d'exercice sont fixés.

De plus, une nouvelle grille graphique qui invite davantage à la lecture a été inauguré au printemps 2012.

Au cours de la prochaine année, le comité poursuivra ses efforts afin de maintenir un haut niveau d'articles à contenu scientifique dans le magazine et d'intégrer des articles portant sur l'électrophysiologie médicale, maintenant que nos collègues technologues en électrophysiologie médicale sont membres de l'Ordre.

Richard Lessard, t.i.m.(E)
Responsable

RELÈVE

Le comité de la relève est consulté par le conseil d'administration sur des sujets d'intérêt; propose au conseil d'administration des activités visant à faciliter l'intégration des jeunes à la profession; propose au conseil d'administration des projets en lien avec la profession, à l'intérieur des budgets fixés; choisit les activités de promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière et propose au conseil d'administration des activités pour la Semaine des technologues.

La responsable du comité participe également aux séances du comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Au cours de la dernière année, le comité a réalisé plusieurs activités.

Bourse de la relève

Ce concours en est à sa quatrième édition. Suite à un faible taux de participation des étudiants au concours de l'an passé, le comité a décidé de revenir avec une question plus générale et moins scientifique. Ce fut une bonne idée puisque le comité a reçu 16 textes comparativement à quatre l'an dernier. Par contre, le comité réévaluera la pertinence du concours au cours de la prochaine année.

Activités d'intégration à la profession

Le comité continue à préparer une chronique dans le magazine *ÉchoX* et à maintenir sa page Facebook afin d'informer les nouveaux membres sur les activités du comité ainsi que des alimenter d'information pratique et humoristique sur la profession.

Dans l'optique d'échanger davantage avec les nouveaux membres et ainsi faciliter leur intégration au sein de leur profession, le comité organisera une activité dans le cadre du prochain congrès de l'Ordre en mai.

Promotion de la profession

Les membres du comité ont participé à quelques salons: le salon national de l'éducation et de l'emploi de Montréal, le salon carrières de Québec ainsi que le salon des conseillers d'orientation à Laval. Les salons sont toujours une belle occasion pour échanger avec les personnes sur leur choix de carrière ou d'emploi. Le comité compte bien participer de nouveau à ces salons l'année prochaine.

Après plusieurs années de recherche, les membres du comité ont finalement pu effectuer du mentorat auprès des jeunes du secondaire en choix de carrière grâce au site Web *Academos*. Ce site qui regroupe 46 500 jeunes est une plateforme unique par lequel le comité peut promouvoir les différentes professions regroupées au sein de l'Ordre.

Le comité a également préparé un t-shirt pour promouvoir la profession de technologue en imagerie médicale et de technologue en radio-oncologie.

Activités de la semaine des technologues

Le comité souhaitait initialement distribuer un calendrier aux membres lors de la semaine des technologues. Malheureusement, le comité n'a pas pu terminer ce projet pour l'année 2012 faute de temps. Le comité a donc décidé de distribuer des macarons avec l'inscription: *Je suis technologue en imagerie médicale/radio-oncologie*. Les membres semblent avoir apprécié cet outil promotionnel, car plusieurs membres le portent fièrement encore aujourd'hui. Malheureusement, les macarons étaient ferromagnétiques et ne pouvaient pas être portés par les technologues en imagerie médicale travaillant en IRM. Le comité s'assurera à l'avenir de préparer des outils promotionnels utilisables par tous les membres.

Pour la semaine des technologues de novembre 2013, le comité souhaite distribuer un calendrier. Ce calendrier aura comme objectif de promouvoir les quatre professions regroupées au sein de l'Ordre auprès de la clientèle hospitalière et des autres professionnels de la santé.

Karine Ouellet, t.i.m., Responsable

Disciplinaire

SYNDIC

Le syndic est un membre d'expérience chargé d'enquêter sur la pratique des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale pour déterminer si ceux-ci ont contrevenu à leurs devoirs et obligations professionnels et le cas échéant, à déposer une plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic peut uniquement effectuer une enquête sur un membre s'il a reçu une demande d'enquête ou a des motifs de croire qu'un membre est en contravention de ses devoirs et obligations professionnels.

Le bureau du syndic est composé d'un syndic, de 6 syndics adjoints et de 2 syndics correspondants.

En plus des dossiers déjà en cours d'enquête, nous avons été saisis de douze (12) nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de technologues pour des infractions aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie ou des règlements adoptés par le Conseil d'administration. Ces enquêtes impliquaient douze (12) technologues. Ces demandes provenaient de membres, d'employeurs, de patients et de comités de l'Ordre.

Après enquête, neuf (9) dossiers ont été fermés et trois (3) dossiers ont fait l'objet de plainte devant le conseil de discipline et sont en attente d'une audition. Deux (2) dossiers demeurent toujours sous enquête toutefois.

Le Bureau du syndic a également répondu à plusieurs demandes d'information relatives aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice de la profession, aux conflits interpersonnels et aux relations de travail et à la gestion administrative.

Statistiques	
	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période pour une enquête	12
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	12
Demandes d'information sans ouverture de dossier	10
Dossiers ouverts durant la période pour une demande d'information	1
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	1
Dossier(s) réglé(s) par la conciliation du syndic	0
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une enquête à la fin de la période	2
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une demande d'information à la fin de la période	0

	NOMBRE
Décision de porter plainte	3
Décision de ne pas porter plainte	9

RÉVISION DES PLAINTES

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le comité ne s'est pas réuni cette année, car aucune demande de révision n'a été soumise.

Francine Lussier, t.r.o.,
Responsable

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Conseil de discipline a rendu deux (2) décisions sur culpabilité, quatre (4) décisions sur sanctions et a été saisi de trois (3) nouveaux dossiers. Toutes les décisions rendues par le Conseil respectaient le délai de 90 jours prévu au Code des professions et aucune n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Non-respect d'une politique de l'Ordre

Le Conseil de discipline a ordonné à une ancienne technologue en imagerie médicale ayant été trouvée coupable de ne pas avoir collaboré avec le syndic ou le secrétaire de l'Ordre et de ne pas avoir respecté une politique de l'Ordre sur le développement professionnel permanent les sanctions suivantes :

- une radiation temporaire de trois (3) mois ;
- le paiement d'une amende de 1 000 \$; et
- le paiement de tous les frais et débours.

L'avis de radiation a été publié dans un journal ainsi que dans le numéro de septembre du magazine *ÉchoX*.

Dans un second dossier, le Conseil de discipline a

ordonné à un technologue en imagerie médicale ayant été trouvé coupable de ne pas avoir collaboré avec le syndic ou le secrétaire de l'Ordre les sanctions suivantes:

- une radiation temporaire de deux (2) semaines ;
- le paiement d'une amende de 1 000\$; ainsi que
- le paiement de tous les frais et débours.

L'avis de radiation a été publié dans un journal ainsi que dans le numéro de septembre du magazine *ÉchoX*.

Santé et sécurité d'un patient

Le Conseil de discipline a tenu une audience suite à une plainte déposée par le syndic contre un technologue en imagerie médicale pour avoir agi de manière à mettre la santé et la sécurité d'un patient à risque. Le Conseil a reconnu la culpabilité du membre et l'a condamné aux sanctions suivantes :

- une radiation temporaire d'un (1) mois;
- une réprimande;
- le paiement d'une amende de 2 000\$; ainsi que
- le paiement de tous les frais et débours.

L'avis de radiation a été publié dans un journal ainsi que dans le numéro de mars 2013 du magazine *ÉchoX*.

Outrepasser ses aptitudes

Le Conseil de discipline a tenu une audience suite à une plainte déposée par le syndic contre un technologue en imagerie médicale pour avoir outrepassé les limites de ses aptitudes et de ses connaissances en émettant des diagnostics médicaux. Le Conseil a reconnu la culpabilité du membre et l'a condamné aux sanctions suivantes :

- une radiation temporaire de deux (2) semaines ;
- le paiement d'une amende de 1 000\$; et
- le paiement de tous les frais et débours.

La décision du Conseil n'a pas été portée en appel devant le Tribunal des professions. L'avis de radiation sera publié dans un journal ainsi que dans le prochain numéro de septembre du magazine *ÉchoX*.

Absence de disponibilité et de diligence

Le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte déposée par le syndic contre un technologue en imagerie médicale qui n'a pas fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable en ne répondant pas à une demande d'examen urgente dans un délai raisonnable.

Une audience sur la culpabilité du technologue en imagerie médicale est prévue en mai 2013.

Consultation de dossiers patients

Le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte déposée par le syndic contre une technologue en imagerie médicale qui a consulté, sans autorisation, le dossier de trois usagés alors qu'elle n'agissait pas dans le cadre de ses fonctions.

Une audience sur la culpabilité de la technologue en imagerie médicale est prévue en juin 2013.

Agissements à caractère sexuel

Le syndic a déposé une plainte contre un technologue en imagerie médicale pour avoir outrepassé les limites de ses aptitudes et de ses connaissances en émettant un diagnostic médical et pour avoir abusé de sa relation professionnelle avec une patiente en posant des gestes à caractère sexuel et en s'immisçant dans ses relations personnelles.

Aucune date d'audition n'est encore fixée.

M^e Emmanuelle Duquette

Directrice des affaires professionnelles et juridiques

Secrétaire du Conseil de discipline



Finances

VÉRIFICATION

Le comité a pour mandat de :

- ▷ De vérifier de façon périodique, la conformité de l'application et de la pertinence des politiques et procédures de l'Ordre ;
- ▷ D'évaluer l'évolution de la situation financière de l'Ordre ;
- ▷ D'examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du conseil d'administration ou du comité exécutif ou de sa propre initiative ;
- ▷ De s'assurer de l'application des décisions du comité exécutif et du conseil d'administration.

Réunions

Le comité a tenu quatre (4) réunions.

Activités

Le comité a :

- ▷ Effectué un suivi budgétaire à l'égard des dépenses encourues dans le cadre des dossiers de la planification stratégique ;
- ▷ Préparé la présentation du comité de vérification à l'assemblée générale annuelle des membres en mai 2012 qui portait sur le rôle des administrateurs élus par l'Office des Professions dans la gouvernance de l'Ordre. Le comité a déjà été identifié le thème de sa présentation à la prochaine assemblée générale ;
- ▷ S'est familiarisé avec les nouvelles règles comptables pouvant avoir un impact sur la vérification des états financiers de l'Ordre ;
- ▷ Bonifié quelques politiques de l'Ordre concernant les remboursements de dépenses autorisés. Dorénavant, les membres des comités de l'Ordre qui doivent s'absenter pendant toute une journée de travail afin d'être présent à une rencontre de quatre heures et moins sont autorisés à demander une allocation de dépense de 200\$ plutôt que de 100\$. De plus, les frais de kilométrage remboursés aux membres

du conseil d'administration lors des rencontres précédant le congrès de l'Ordre seront les mêmes que ceux remboursés pour toute réunion du conseil, les mesures de remboursement réduites imposées il y a quelques années sont levées.

Le comité a également constaté que toutes les demandes de remboursement sont remises à l'Ordre dans les délais requis, soit dans les 30 jours suivant une rencontre ou la tenue d'une activité.

Les vérifications mensuelles de la trésorière permettent de confirmer que toutes les demandes de remboursement sont effectuées en conformité avec les politiques et procédures de l'Ordre. Une procédure sur la méthode de vérification mensuelle sera d'ailleurs élaborée

Au cours de la prochaine année, le comité souhaite réviser les budgets et les dépenses encourues par l'Ordre au niveau de ses relations publiques et souhaite mettre sur pied des tableaux de bord facilitant le suivi financier des décisions prises par le comité exécutif et le conseil d'administration.

Mélanie Ratelle, t.r.o.

Trésorière

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, qui comprennent le **bilan au 31 mars 2013**, et les **états des résultats**, de l'**évolution de l'actif net** et des **flux de trésorerie** de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes

pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons

l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Charbonneau, Mc Sween
Bonenfant, Société en Nom collectif
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA
Terrebonne, le 10 mai 2013*

Notes complémentaires

I. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi constitutive de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (anciennement l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec) est une Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale. L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.

II. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans

but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (subvention et dons) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

TABLEAU I: ÉTAT DES RÉSULTATS - EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013					2012	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds de projets spéciaux \$	Fonds LBDC \$	Fonds de soutien à la formation et à la recherche \$	Fonds stabilisation \$	Total \$	Total \$
PRODUITS							
Cotisations des membres	2 035 080	-	-	-	-	2 035 080	1 855 671
Inscriptions et admissions à la pratique	57 761	-	-	-	-	57 761	56 057
Examens et révisions	437 705	-	-	-	-	437 705	300 308
Formation continue	286 610	-	-	-	-	286 610	333 550
Congrès, colloques et symposiums	208 829	-	-	-	-	208 829	205 180
Publicité et revues	13 570	-	-	-	-	13 570	11 430
Placements	35 804	-	-	-	421	36 225	20 510
Autres revenus	160 469	48 592	-	2 500	20 308	231 869	244 140
Total	3 235 828	48 592		2 500	20 729	3 307 649	3 026 846
CHARGES							
Administration générale	835 315	-	-	-	-	835 315	844 168
Amélioration de l'exercice							
Inspection professionnelle	390 811	-	-	-	-	390 811	380 658
Développement professionnel	568 882	-	-	-	-	568 882	518 506
Congrès, colloques et symposiums	245 146	-	-	-	-	245 146	242 860
Admission à la profession	387 741	-	-	-	-	387 741	258 741
Affaires professionnelles							
Comités des affaires professionnelles	63 991	-	-	-	-	63 991	21 784
Communications et événements	244 697	-	-	-	-	244 697	280 019
Fonction disciplinaire							
Syndic, discipline et enquête	99 597	-	-	-	-	99 597	111 955
Autres charges	-	48 592	-	-	-	48 592	95 549
Total	2 836 180	48 592				2 884 772	2 754 240
Excédent des produits sur les charges	399 648			2 500	20 729	422 877	272 606

**TABEAU II: ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	2013							2012	
	Fonds d'administration générale			Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds stabilisation	Total	Total
	Investis en immobilisations	Non affectés	Affectés						
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif net au début de l'exercice	170 905	496 449	14 997	29 412	7 003	12 500	50 012	781 278	508 672
Excédent (Insuffisance) des produits et des charges	(55 192)	454 840	-	-	-	2 500	20 729	422 877	272 606
Acquisitions d'immobilisations (Note 11)	65 256	(65 256)	-	-	-	-	-	-	-
Affectation interne (Note 11)	-	(5 900)	5 900	-	-	-	-	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	180 969	880 133	20 897	29 412	7 003	15 000	70 741	1 204 155	781 278

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de soutien à la formation et à la recherche est destiné à promouvoir la formation et la recherche. Les produits et les charges afférents à cette formation et à la recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placements y afférents. Le fonds est géré par la société d'assurance: le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5%. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Impôts sur les bénéfiques

Compte tenu du fait que la corporation est un ordre professionnel, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers - Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des instruments financiers dérivés et des instruments financiers désignés évalués à la juste valeur, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

Instruments financiers -

Évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces actifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : encaisse, débiteurs et placements.

Placements

La juste valeur des placements ne représente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur comptable.

Instruments financiers -

Évaluation de la juste valeur des passifs financiers

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des passifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces passifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : créditeurs.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles

TABLEAU III: BILAN AU 31 MARS 2013

	2013					2012	1 ^{er} avril 2011	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds de projets spéciaux \$	Fonds LBDC \$	Fonds de soutien à la formation et à la recherche \$	Fonds stabilisation \$	Total \$	Total \$	
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	2 989 449	-	-	-	-	2 989 449	2 612 222	2 745 222
Débiteurs (note5)	124 810	-	-	2 500	-	127 310	118 817	57 607
Frais payés d'avance	105 671	-	-	-	-	105 671	98 221	69 707
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note6)	618 234	-	-	-	-	618 234	214 150	-
Avances de fonds projet spéciaux (note 11)	-	29 412	-	-	-	29 412	29 412	29 412
Avances de fonds LBDC (note 11)	-	-	7 003	-	-	7 003	7 003	6 937
Avance de fonds de soutien à la formation et à la recherche (note 11)	-	-	-	12 500	-	12 500	10 000	7 500
Total de l'actif à court terme	3 838 164	29 412	7 003	15 000	-	3 889 579	3 089 825	2 916 385
ACTIF À LONG TERME								
Placements (note 6)	377 881	-	-	-	70 741	448 622	350 012	32 101
Immobilisations corporelles (note 7)	92 301	-	-	-	-	92 301	109 602	85 480
Appareils incorporels (note 8)	88 668	-	-	-	-	88 668	61 303	36 687
Total de l'actif à long terme	558 850	-	-	-	70 741	629 591	520 917	154 268
Total de l'actif	4 397 014	29 412	7 003	15 000	70 741	4 519 170	3 610 742	3 070 653

TABLEAU IV: BILAN AU 31 MARS 2013

	2013					2012	1 ^{er} AVRIL 2011	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds de projets spéciaux \$	Fonds LBDC \$	Fonds de soutien à la formation et à la recherche \$	Fonds stabilisation \$	Total \$	Total \$	
PASSIF À COURT TERME								
Créditeurs (note 9)	859 809	-	-	-	-	859 809	676 064	661 259
Produits reportés	2 311 905	-	-	-	-	2 311 905	1 989 007	1 816 780
Apports reportés (note 10)	94 386	-	-	-	-	94 386	117 978	40 093
Dû au fonds projet spéciaux (note 11)	29 412	-	-	-	-	29 412	29 412	29 412
Dû au fonds LBDC (note 11)	7 003	-	-	-	-	7 003	7 003	6 937
Dû au fonds de soutien à la formation et à la recherche (note 11)	12 500	-	-	-	-	12 500	10 000	7 500
Total du passif à court terme	3 315 015	-	-	-	-	3 315 015	2 829 464	2 561 981
ACTIF NET								
Investis en immobilisations	180 969	-	-	-	-	180 969	170 905	114 988
Non affectés	880 133	-	-	-	-	880 133	496 449	305 406
Affectés	20 897	-	-	-	-	20 897	14 997	9 828
Fonds projets spéciaux	-	29 412	-	-	-	29 412	29 412	29 412
Fonds LBDC	-	-	7 003	-	-	7 003	7 003	6 937
Fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	15 000	-	15 000	50 012	32 101
Fonds stabilisation	-	-	-	-	70 741	70 741	12 500	10 000
Total de l'actif net	1 081 999	29 412	7 003	15 000	70 741	1 204 155	781 278	508 672
Total du passif et de l'actif net	4 397 014	29 412	7 003	15 000	70 741	4 519 170	3 610 742	3 070 653

Engagements contractuels (note 12) éventualités (note 13).

de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties en

fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux ou durées indiqués ci-dessous.

Immobilisations corporelles		
	MÉTHODES	TAUX/DURÉES
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes de l'amortissement linéaire indiquées ci-dessous.

Actifs incorporels	
	DURÉES
Logiciels	4 ans
Site web	4 ans
Contenu de cours	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

III. CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (NCOSBL)

L'Ordre a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 – Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif relatif aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers.

IV- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU V: FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013		
	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	422 877	272 606
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement-immobilisations corporelles	27 467	25 624
Amortissement-actifs incorporels	27 725	19 830
Total	478 068	318 060
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	467 108	175 193
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	945 176	493 253
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(502 694)	(532 061)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 165)	(49 747)
Acquisitions d'actifs incorporels	(55 091)	(44 445)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(567 950)	(626 253)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	377 227	(133 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 612 222	2 745 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 989 449	2 612 222
Trésorerie et équivalent de trésorerie Encaisse	2 989 449	2 612 222

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
	2013	2012
	\$	\$
Débiteurs	(8 493)	(61 210)
Frais payés d'avance	(7 450)	(28 514)
Créditeurs	183 745	14 805
Produits reportés	322 898	172 227
Apports reportés	(23 592)	77 885
Total	467 108	175 193

V. DÉBITEURS

	Débiteurs		
	2013	2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	\$	\$	\$
Intérêts courus à recevoir	353	1 115	1 071
Ristournes à recevoir	-	-	3 776
Autres débiteurs	126 957	117 702	52 760
Total	127 310	118 817	57 607

VI. PLACEMENTS À LONG TERME

	Placements à long terme		
	2013	2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	\$	\$	\$
Obligations ScotiaMcLeod			
Pacific & Western Bank of Canada, 1.910%, échéant le 28/05/2012	-	100 000	-
Pacific & Western Bank of Canada, 2.250%, échéant le 01/06/2015 (valeur marchande: 88 940 \$)	88 940	-	-
Dundee Bank of Canada, 2.600%, échéant le 27/05/2014 (valeur marchande: 66 666 \$)	66 666	66 666	-
Bank of Nova Scotia, 2.600%, échéant le 27/05/2014	-	100 000	-
Bank of Nova Scotia, 2.600%, échéant 27/05/2014 (valeur marchande: 100 000 \$)	100 000	-	-
Homequity Bank, 1.850%, échéant le 28/05/2012	-	66 667	-
Canadian Western Bank, 2.250%, échéant le 27/05/2013 (valeur marchande: 100 000 \$)	100 000	100 000	-
B2B Trust, 2.200%, échéant le 27/05/2013 (valeur marchande: 66 667 \$)	66 667	66 667	-
AGF trust, 2.11%, échéant le 30/05/2014 (valeur marchande: 88 940 \$)	88 940	-	32 101
Fonds d'obligations à court terme Dynamic ScotiaMcLeod			
	484 902	14 150	-
Fonds stabilisation de l'assurance responsabilité			
La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada, diminué de 0.5%, terme 5 ans.	70 741	50 012	32 101
Total	1 066 856	564 162	64 202
Portion encaissable au cours du prochain exercice	618 234	214 150	-
Total	448 622	350 012	64 202

VII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immobilisations corporelles				
	2013			2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Tableaux d'oeuvres d'arts	8 593	-	8 593	8 593	7 180
Mobilier et équipement	274 102	225 244	48 858	61 071	46 204
Matériel informatique	154 900	126 186	28 714	30 457	20 414
Améliorations locatives	28 555	22 419	6 136	9 481	11 682
Total	466 150	373 849	92 301	109 602	85 480

Engagements contractuels (note 12) éventualités (note 13). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 23 553\$ et 3 914\$ à l'inspection professionnelle (22 690\$ et 2 934\$ respectivement en 2012), (21 625\$ et 710\$ respectivement en 2011).

VIII. ACTIFS INCORPORELS

	Actifs incorporels				
	2013			2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
À durée de vie définie					
Logiciels	153 288	120 999	32 289	13 802	11 747
Site web	165 628	145 383	20 245	15 509	24 940
Contenu de cours	48 048	11 914	36 134	31 992	-
Total	366 964	278 296	88 668	61 303	36 687

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 17 080\$ et 8 356\$ au développement professionnel et 2 289\$ à l'admission de la profession (16 275\$, 3 555\$ et 0\$ respectivement en 2012), (27 366\$, 0\$ et 525\$ respectivement en 2011).

IX. CRÉDITEURS

	Créditeurs		
	2013	2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	242 064	175 111	177 550
Sommes à remettre à l'État - taxes de vente	281 596	267 378	221 222
Salaires et vacances à payer	147 072	74 940	100 600
Cotisation d'assurance perçue d'avance	62 170	51 938	48 708
Contributions à l'Office des professions du Québec	126 907	106 697	113 179
Total	859 809	676 064	661 259

X. APPORTS REPORTÉS

	Apports reportés		
	2013	2012	1 ^{er} AVRIL 2011
	\$	\$	\$
Développement professionnel permanent			
SOLDE D'OUVERTURE	37 725	28 513	45 131
Subvention reçue concernant le développement professionnel permanent	25 000	23 000	23 000
Total	62 725	51 513	68 131
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(24 122)	(13 788)	(39 618)
SOLDE DE CLÔTURE	38 603	37 725	28 513
Mammographie			
SOLDE D'OUVERTURE	68 673	-	-
Subvention reçue concernant la mammographie	-	147 000	77 000
Total	68 673	147 000	77 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(24 470)	(78 327)	(77 000)
SOLDE DE CLÔTURE	44 203	68 673	-
Candidat étranger			
SOLDE D'OUVERTURE	11 580	11 580	11 580
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidat étranger	-	-	-
Total	11 580	11 580	11 580
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	11 580	11 580	11 580
Appui à la mobilité de la main d'œuvre			
SOLDE D'OUVERTURE	-	-	-
Subvention reçue concernant l'appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	-	12 573
Total	-	-	12 573
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-	(12 573)
SOLDE DE CLÔTURE	-	-	-
Total	94 386	117 978	40 093

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui, en vertu d'affectations externe, sont destinées à la mammographie, à favoriser la reconnaissance de candidats étrangers ainsi qu'à l'appui à la mobilité de la main d'œuvre. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont représentées dans le tableau ci-contre.

XI. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 10 164\$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, de 55 092 pour l'acquisition d'actifs incorporels.

De plus, le conseil d'administration a autorisé l'affectation interne de 1\$ par membre pour les années 2009 à 2015 pour financer l'ensemble des activités entourant le 75^e anniversaire de l'Ordre. Le montant accumulé au 31 mars 2013 est de 20 897\$ (14 997\$ en 2012 et 9 828\$ en 2011).

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

XII. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu de contrat de location de locaux administratif échéant le 30 juin 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 1 304 856\$, comptent non tenus de tout ajustement et comprennent les versements suivants pour les 5 prochains exercices.

Engagements contractuels	
2014	202 277 \$
2015	208 194 \$
2016	211 107 \$
2017	211 107 \$
2018	211 107 \$

XIII. ÉVENTUALITÉS

L'Ordre a reçu des avis de cotisations de Revenu Québec concernant un ajustement de taux du fonds de service de santé totalisant 74 276\$ pour les années 2007 à 2010. Ce montant a été imputé aux charges de l'exercice 2011-2012. Depuis janvier 2011, l'Ordre effectue ses remises en fonction du nouveau taux établi par Revenu Québec.

L'Ordre s'est opposé à cet ajustement de taux de façon vigoureuse et a déposé les contestations en conséquence par le biais du Conseil Interprofessionnel du Québec. Tout gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il se matérialisera.

Cependant, le 25 avril 2013 le Conseil interprofessionnel du Québec a envoyé une lettre indiquant que l'Agence du revenu du Québec a retenu l'ensemble des arguments avancés dans le mémoire en soutien à l'avis d'opposition déposé au début de l'année 2012. L'Ordre devrait donc recevoir sous peu une lettre de l'Agence confirmant le remboursement de l'ensemble des sommes, des intérêts et des pénalités versés.

XIV. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé à ce type de risque sur ses placements en obligations. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres gouvernementaux.

XV. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.



RAPPORT ANNUUEL 2012-2013



EPM



MN



RO



RD



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec

**6455, rue Jean-Talon
bureau 401
Saint-Léonard QC
H1S 3E8**

**Téléphone : 514 351-0052
1 800 361-8759 (sans frais)
www.otimroepmq.ca**

Dépôt légal N° 978-2-9809884-5-5
Bibliothèque et Archives Canada